

Évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015

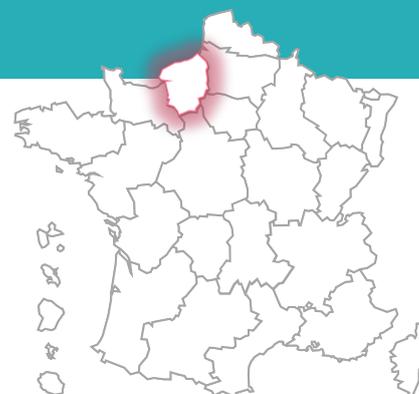
Février 2016

L'emploi des jeunes constitue un enjeu de société majeur au sein de l'Union Européenne avec un taux de chômage des jeunes de 22% en 2014 et particulièrement en France (24%). Dans ce contexte, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) traduit l'engagement de l'Union européenne face à l'urgence de la situation des jeunes NEET (*Not in Education, Employment or Training*).

Compte tenu du contexte socio-économique régional, et de la situation qui demeure préoccupante pour les jeunes en Haute-Normandie (25,7% des jeunes demandeurs d'emploi en 2014), la région a bénéficié de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes. La programmation de l'IEJ en Haute-Normandie est finalisée à fin 2015 et est cohérente avec les objectifs poursuivis par les Programmes Opérationnels IEJ.

Cette programmation devrait apporter, sur le territoire de Haute-Normandie, des éléments de réponse à l'enjeu de l'emploi des jeunes et d'accès à la qualification via un renforcement qualitatif de l'offre d'accompagnement et le développement / renforcement de la structuration de parcours d'insertion. Au 31 décembre 2015, les résultats sur le taux de jeunes ayant reçu une proposition d'emploi ou de retour en formation (47%) et de sortie effective vers l'emploi ou en formation (54%) sur le volet déconcentré du PO national IEJ sont supérieurs aux objectifs initiaux et aux résultats nationaux moyens. Ces résultats ne permettent, cependant, pas de conclure quant à la plus-value de l'outil IEJ sur l'insertion des jeunes, cette évaluation dépendant de la mise en place de méthodologies contrefactuelles.

Le présent document constitue le rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Haute-Normandie en 2015 et vient en complément du rapport national d'évaluation de l'IEJ en France en 2015.



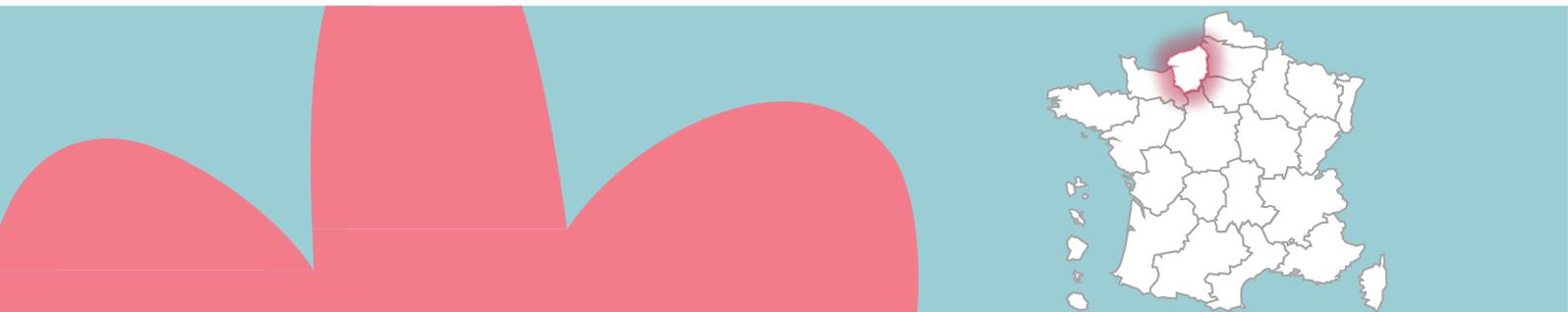
Rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Haute-Normandie

Sommaire

Préambule

1. Données de cadrage sur le contexte socioéconomique haut-normand
2. Données clés sur la programmation de la Région et de la Direccte
3. Analyse des premiers effets de l'IEJ en termes de volume, de novation, de qualité de l'accompagnement et de parcours
4. Réponse aux questions évaluatives et recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Haute-Normandie
5. Annexes

Préambule



L'emploi des jeunes européens constitue un défi de taille pour l'Union Européenne et la France

Consécutivement à la crise qui sévit en Europe depuis 2008, les chiffres du chômage ont explosé et les taux d'emploi n'ont cessé de décroître. Ce constat se vérifie particulièrement pour la **population jeune dont l'insertion sur le marché du travail est nettement plus difficile**.

Ainsi, le **taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans a atteint 22% en 2014 dans l'Union européenne** et plus que jamais, le chômage des jeunes représente un **défi majeur pour l'ensemble des États membres**. Le nombre de jeunes européens de 15 à 24 ans qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation (NEET) est évalué à **7,2 millions** et le risque de voir se développer une population de jeunes NEET paupérisée et socialement exclue paraît critique [1].

Le **taux de chômage des jeunes en France est élevé** en comparaison des autres pays de l'Union européenne. Au premier trimestre 2015, d'après l'INSEE, le taux de chômage des 15-24 ans en France métropolitaine s'élevait à **24,1%** soit une progression de 0,2 point par rapport au dernier trimestre 2014 [2]. En 2013, ce taux était trois fois plus élevé que celui du reste de la population française. En outre, le **taux d'emploi des jeunes français reste faible** en comparaison de celui de leurs voisins européens : il s'élevait à 25% en 2013 contre 47% en Allemagne [3].

Dans ce contexte, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes traduit l'engagement de l'Union européenne et de la France face à l'urgence de la situation des jeunes NEET

La Commission européenne a adopté, en **décembre 2012**, le **paquet de mesures « Emploi des jeunes »** qui inclut une proposition sur **l'établissement d'une Garantie pour la jeunesse**. Cette Garantie Européenne pour la Jeunesse vise à garantir que les jeunes NEET âgés de 15 à 24 ans se voient proposer une « offre de qualité portant sur un emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant le début de leur période de chômage ou leur sortie de l'enseignement formel ».

Pour répondre à la recommandation du Conseil Européen sur la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse et faire écho à la mobilisation de l'IEJ, la France a **construit un plan national de mise en œuvre de cette Garantie**. En effet, **les autorités françaises y ont vu l'opportunité de « progresser vers une démarche de résultats, en visant l'obtention par tout jeune NEET d'une proposition dans les 4 mois**, soit par la mobilisation de dispositifs existants, soit par leur extension ou la création de nouveaux dispositifs appuyés notamment par le financement apporté au titre de l'IEJ ».

Le **Conseil européen de février 2013** a, par la suite, validé le lancement de **l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), fonds spécifique abondé par le Fonds Social Européen (FSE)** avec pour objectif de renforcer le Paquet « Emploi des jeunes » et d'accélérer la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse en soutenant des actions en faveur des jeunes. L'IEJ a alors été conçue comme un **instrument financier complémentaire aux fonds européens existants** (FEDER, FSE, FEADER, etc.) dont les règles de mise en œuvre sont intégrées au règlement du FSE 2013-2020.

L'IEJ s'adresse aux **régions des Etats membres ayant des taux de chômage des jeunes de plus de 25 %** en 2012. 20 pays (pour lesquels au moins une région est éligible) sont donc concernés par l'IEJ. A ce titre, la France, dont le taux de chômage des 15-24 ans était de 24,5% en 2012 [1], bénéficie de l'IEJ pour **16 de ses régions dont 3 pour un seul département** : Aquitaine, Auvergne, Centre-Val-de-Loire, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Île-de-France (Seine Saint-Denis), Midi-Pyrénées (Haute-Garonne), Provence-Alpes-Côte-D'azur (Bouches du Rhône), Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Mayotte.

La DGEFP, assure à travers son **PO national la mise en œuvre de l'IEJ sur les territoires concernés, pour le compte de l'Etat central et déconcentré (Direccte-Dieccte) en métropole et en Outre-Mer**. Elle est également autorité de gestion de l'enveloppe spécifique des Conseils Régionaux de la **Guyane**, la **Réunion** et de la **Provence-Alpes-Côte-D'azur** (pour le département des Bouches-du-Rhône) et pour **Mayotte**. La DGEFP gère ainsi 434 millions d'euros FSE-IEJ. La DGEFP est par ailleurs coordinatrice de la mise en œuvre de l'IEJ en France.

Les **12 Conseils régionaux** des autres territoires éligibles aux financements IEJ sont également autorités de gestion des fonds FSE et IEJ, à hauteur de 196 millions d'euros. Leurs priorités d'actions sont décrites dans l'axe prioritaire ou l'objectif spécifique IEJ de leurs **12 PO régionaux FEDER-FSE-IEJ**.



L'évaluation française de l'IEJ en 2015 vise à apporter un éclairage sur les premiers impacts de l'IEJ en France et également en Haute-Normandie

L'évaluation de l'IEJ en 2015 doit permettre, conformément aux obligations réglementaires européennes, de **qualifier l'impact de l'IEJ**. Elle doit permettre d'analyser en particulier les questions évaluatives suivantes :

- Les choix de mise en œuvre de l'IEJ sont-ils pertinents ? Ont-ils permis d'atteindre les objectifs stratégiques fixés lors de la mise en place de l'IEJ ?
- Les interventions réalisées avec l'IEJ sont-elles cohérentes avec ce qui était prévu par les programmes ?
- Le processus de mise en œuvre de l'intervention publique et les modalités de l'intervention (dispositifs prévus) sont-ils efficaces au regard des cibles fixées et des résultats attendus ?
- Les premières réalisations sont-elles satisfaisantes au regard des moyens mobilisés ?
- Peut-on observer de premiers impacts de l'IEJ en France sur les jeunes pris en charge, sur les partenariats locaux et la gouvernance des politiques en faveur de l'emploi des jeunes ?

Pour apporter cet éclairage, le présent rapport, après avoir rappelé le **contexte régional** de l'emploi des jeunes en Haute-Normandie et **l'état des lieux de la mise en œuvre de l'IEJ** (sections 1 et 2) se structure autour de l'étude de **4 questions concernant les premiers effets de l'IEJ perçus ou mesurés fin 2015** (section 3) :

- Quels impacts du choix initial d'une stratégie volontariste privilégiant une réponse rapide et massive ?
- Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?
- En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEET ?
- L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEET ?

Enfin, l'étude répondra, autant que possible, aux **questions évaluatives** mentionnées ci-dessus et proposera des **recommandations aux acteurs** pour la suite de l'IEJ (section 4).

Pour cela, **d'octobre à mi-décembre 2015, 10 entités ont été consultées** en Haute-Normandie: 5 opérateurs bénéficiaires ; 2 directions ou services du Conseil régional ; 3 directions ou services de la Direccte.

Dans un **contexte contraint par le manque de données et le déroulement en parallèle de la programmation**, cette évaluation s'est appuyée sur les **sources de données** (parfois partielles) suivantes pour établir les analyses :

- PON IEJ et PO FEDER-FSE-IEJ de la Région Haute-Normandie ;
- Données Eurostat, INSEE et DARES sur la politique de l'emploi et la situation de l'emploi des jeunes ;
- Données issues de Ma Démarche FSE (MDFSE) sur les opérations et les participants (à la date du 31/12/2015) ;
- Données chiffrées de la Région sur la programmation du Contrat d'Accès à la Qualification ;
- Appels à projets de la Direccte ;
- Documents de la Direccte et du Conseil régional restituant l'instruction des dossiers et les décisions de financement (selon leur disponibilité) ;
- Documents des opérateurs (dossiers de demande, exemples de livrables et de dossiers jeunes selon leur disponibilité).

Le présent rapport constitue le rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Haute-Normandie en 2015

SECTION 1

Données de cadrage sur le contexte socioéconomique haut-normand


Chiffres-clés sur la situation des jeunes en Haute-Normandie [1] [5]
HAUTE-NORMANDIE
FRANCE ENTIERE

	HAUTE-NORMANDIE		FRANCE ENTIERE	
	2012	2014	2012	2014
Nombres d'emplois et évolution depuis 2009	708 300 emplois (-0,4%)	702 700 emplois (-1,2%)	27 015 900 emplois (+1,3%)	27 108 500 emplois (+1,6%)
Nombre de personnes et taux de chômage des plus de 15 ans	88 800 personnes au chômage (10,9%)	96 600 personnes au chômage (11,9%)	2 861 900 personnes au chômage (9,8%)	3 026 200 personnes au chômage (10,3%)
Nombre et taux de jeunes de 15 à 24 ans au chômage	23 900 jeunes au chômage (26,7%)	22 200 jeunes au chômage (25,7%)	688 100 jeunes au chômage (24,5%)	666 600 jeunes au chômage (24,2%)
Taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans et évolution par rapport à 2010	29,4% (+3,1 pts)	29,6% (+3,3 pts)	28,0% (-1,6 pt)	27,9% (-1,7 pt)
Nombre et taux de NEET de 15 à 24 ans	32 400 jeunes NEET (14,2%)	27 000 jeunes NEET (11,7%)	989 000 jeunes NEET (12,5%)	891 000 jeunes NEET (11,4%)
Taux de décrochage scolaire chez les 18-24 ans	14,4%	8,3%	11,8%	9,0%
Taux de diplômés de l'enseignement supérieur chez les 30-34 ans	42,9%	31,2%	43,3%	43,7%

1.1 La situation des jeunes en Haute-Normandie est marquée par un taux de chômage élevé et des problématiques de qualification

1.1.1 La Haute-Normandie affiche une croissance démographique proche de la tendance nationale, mais sa population jeune, nombreuse en 2010, diminue

La Haute-Normandie couvre un territoire peu étendu mais densément peuplé, comptant 150,2 habitants au km² en 2013 (contre 103,8 habitants au km² en France). En 2014, sa population est d'environ 1,9 million d'habitants, soit 2,8% de la population française (65,8 millions d'habitants). La région connaît une relative **stabilité démographique**, sa population ayant augmenté en moyenne de 0,2% par an entre 2010 et 2014 [1]. La part régionale dans la population française s'est ainsi maintenue à 2,8% sur cette période.

Entre 2010 et 2014, la **population de 15-24 ans a en revanche diminué** à un rythme annuel de 1,4% contre 0,7% au niveau national. Malgré cette baisse, **les jeunes restent représentés dans les mêmes proportions qu'au niveau national** : en 2014, on compte environ 222 000 jeunes, soit 12% de la population régionale, valeur proche des 11,9% observés en France [1].



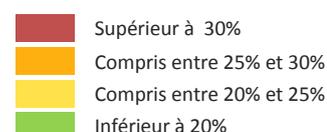
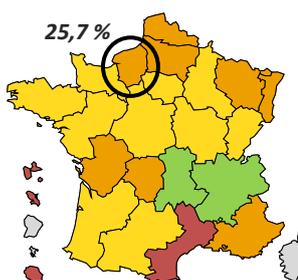
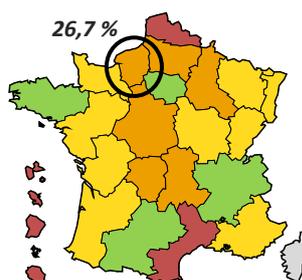
1.1.2 Le niveau de chômage des jeunes en Haute-Normandie (25,7%) est supérieur à la moyenne nationale et la probabilité d'être NEET est plus élevée pour les hommes

En 2014, parmi les 96 600 habitants de la région au chômage (au sens du BIT), 22 200 sont des jeunes entre 15 et 24 ans, représentant un **taux de 25,7% de la population active de cette tranche d'âge**. La Haute-Normandie affiche ainsi le **6^{ème} taux de chômage le plus élevé des régions métropolitaines en 2014**, également supérieur à la moyenne nationale (24,2%). Ce taux a évolué en dents de scie depuis 2010 où il s'élevait à 28,9%. Chutant à 22% en 2011, il a ensuite atteint 30,8% en 2013 avant de retrouver un niveau intermédiaire en 2014 (27,5%) [1].

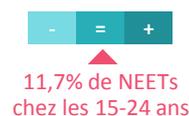


Taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans par région en 2012 en %

Taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans par région en 2014 en %



Les jeunes au chômage constituent un sous-groupe de la population plus large ciblée par l'IEJ, celle des NEET (jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation). La région Haute-Normandie compte environ 27 000 jeunes NEET (3% des 891 000 NEET en France), ce qui inclut les 22 200 jeunes chômeurs précités. La part de ces jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation chez les 15-24 ans est, en Haute-Normandie, de **11,7% en 2014**, valeur très légèrement supérieure à la moyenne nationale (11,4%). De fortes disparités existent en revanche entre hommes (14,3%) et femmes (9,2%) [1].



1.1.3 Les problématiques relatives au niveau d'études et de qualification des jeunes hauts-normands contribuent à l'importance de la population de jeunes NEET

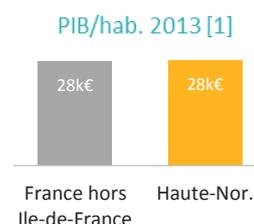
La sortie précoce du système scolaire et l'absence de formation et de qualification constituent des facteurs de risque de chômage et donc des caractéristiques récurrentes chez les NEET. Les jeunes de 30-34 ans en Haute-Normandie sont **moins diplômés**. En 2014, la part de la population de cette tranche d'âge ayant un niveau d'études supérieur (31,2%) est nettement inférieure à la moyenne nationale (43,7%), que ce soit chez les hommes ou les femmes [1]. Si cette part fluctue (allant jusqu'à 42,9% en 2012 en Haute-Normandie), la situation régionale demeure cependant toujours moins favorable qu'en moyenne nationale depuis 2010. De même, parmi la population plus jeune des 16-24 ans ayant terminé leurs études, seuls 18% ont un niveau d'études supérieures en 2012 (contre 22% en France métropolitaine). 26% ne sont pas allés au-delà du BEPC ou du brevet des collèges, 28% ont un BEP ou CAP et 28% un bac général ou technique (respectivement 24%, 25% et 29% à l'échelle de la France métropolitaine) [5]. Le **décrochage scolaire** est en revanche un peu **moins fréquent** en Haute-Normandie. La part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation s'élevait en 2014 à 8,3%, contre 9,0% en France [1].



1.2 L'insertion professionnelle des jeunes est d'autant plus difficile que le marché de l'emploi s'est contracté en Haute-Normandie ces dernières années

1.2.1 La Haute-Normandie est une région très industrielle, au 9^{ème} rang en matière de PIB par habitant

Le PIB de la Haute-Normandie s'est établi en 2013 à 51,5 milliards d'euros et représente 2,4% du PIB national (2 114 milliards d'euros). Entre 2009 et 2013, le PIB de la région ne connaît qu'une légère hausse de 8,4% (soit 0,6 pt de moins que l'évolution nationale) [1]. En 2013, la Haute-Normandie est tout de même la **9^{ème} région la mieux placée en matière de PIB par habitant, ce qui la place dans la catégorie des régions européennes « plus développées »**. Le PIB par habitant est en effet identique à la moyenne nationale (27 871 € en Haute-Normandie pour une moyenne nationale hors Ile-de-France à 27 679 € en 2013) [1].



En comparaison avec la moyenne nationale, l'activité économique de la région s'appuie fortement sur

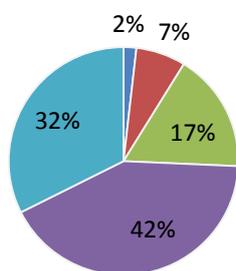


l'**industrie** (hors construction). Ce secteur a un poids très significatif dans la création de valeur sur le territoire, contribuant 1,6 fois au dynamisme économique régional qu'en moyenne nationale (23% de la valeur ajoutée brute régionale contre 14% en France, en 2012). En revanche, le secteur **tertiaire marchand** (information, communication, activités de services hors administration publique, défense, santé et action sociale) y est **moins développé** [1].

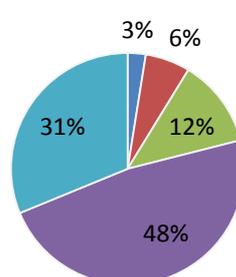
1.2.2 Le marché de l'emploi suit une tendance à la baisse avec une diminution de plus de 8 000 emplois entre 2009 et 2014

La région Haute-Normandie compte, en 2014, 702 700 emplois (salariés et non-salariés). Le marché de l'emploi régional se distingue de la structure d'emploi nationale par une **représentation importante du secteur industriel** en lien avec son importance dans l'activité économique régionale. L'industrie représente ainsi 17% de l'emploi (soit environ 119 000 emplois) en Haute-Normandie contre 12% en France métropolitaine [5].

Structure de l'emploi par grand secteur d'activité en 2014 en Haute-Normandie [5]



Structure de l'emploi par grand secteur d'activité en 2014 en France métropolitaine [5]



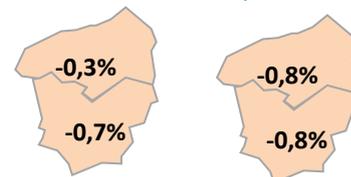
- Agriculture
- Construction
- Industrie
- Tertiaire marchand
- Tertiaire non-marchand

Le dynamisme économique apparent de la région, évoqué précédemment, cache une situation moins favorable du marché de l'emploi. Le **taux de chômage** en Haute-Normandie est **plus élevé que la moyenne nationale** et atteint, en 2014, 11,9% de la population (contre 10,3% en France). Ce taux est en hausse depuis 2011 où il s'établissait à 8,9% [1].

Sur les années 2009-2012, l'**emploi** souffre d'un **recul de -0,4%** (7^{ème} taux de croissance de l'emploi le plus défavorable des régions métropolitaines). Les années 2009 à 2012 voient ainsi une perte nette de plus de 2 700 emplois alors qu'à l'échelle nationale hors Mayotte, 344 000 emplois ont été créés (+1,3% de 2009 à 2012) [5]. Cette tendance s'accroît sur la période 2012-2014 avec la perte de 5 600 emplois dans la région, soit une baisse de 0,8% (+93 000 emplois soit +0,3% en France hors Mayotte). Les **2 départements** de la région – l'Eure et la Seine-Maritime – sont **touchés** par cette tendance à la baisse continue sur la période 2009-2014 [5].

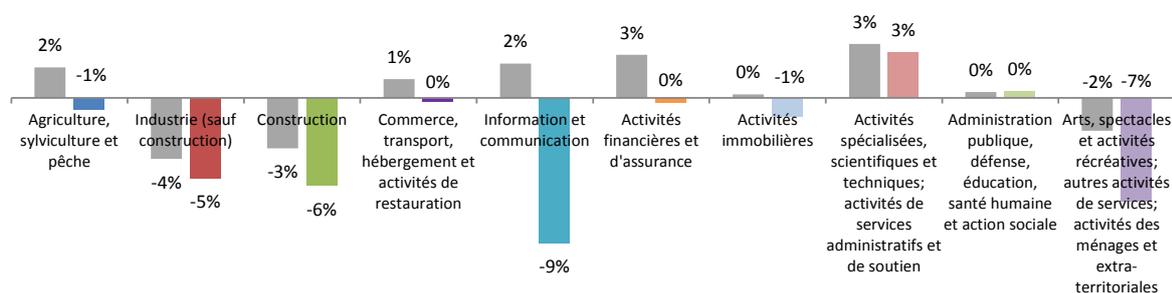
Ainsi, entre 2009-2012, une grande majorité des branches d'emploi connaissent une **diminution du nombre d'emplois salariés**. Ce phénomène concerne entre autres l'**industrie**, secteur majeur de l'emploi de la région. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien constituent la seule branche qui crée de l'emploi entre 2009 et 2012. Ce secteur ne représente cependant qu'une part faible de l'emploi dans la région (environ 10 % en 2012) [5]. Cette **dynamique du marché de l'emploi** est **préoccupante** pour les jeunes NEET pour lesquels les **barrières à l'entrée dans l'emploi**, déjà fortes, semblent se renforcer.

Evolution du marché de l'emploi (2009-2012 à gauche et 2012-2014 à droite)





Evolution 2009-2012 comparée (France en gris et Haute-Normandie en couleurs) des emplois salariés par secteur d'activité



1.3 Face à ces enjeux, les dispositifs de soutien à la formation et à l'emploi constituent un axe fort des politiques nationales et régionales en faveur des jeunes

1.3.1 La Haute-Normandie s'appuie fortement sur les dispositifs nationaux en faveur de l'emploi des jeunes

En 2014, la **boîte à outils nationale en faveur de l'emploi des jeunes est en place** en Haute-Normandie : contrats aidés (Contrats Uniques d'Insertion, Emplois d'Avenir et contrats de génération) ; dispositifs d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) et d'autres dispositifs d'accompagnement (ex. : CIVIS).

Parmi ces dispositifs, seuls les **Emplois d'Avenir**, le **contrat d'apprentissage** et le **CIVIS** s'adressent en priorité (voire spécifiquement) aux **NEET de moins de 26 ans peu qualifiés**. Les contrats de professionnalisation, s'ils concernent majoritairement des jeunes, sont toutefois davantage destinés à ceux d'entre eux qui sont relativement qualifiés. Quant au public des CUI, il est dans l'ensemble plus âgé.

	% de public jeune (< 26 ans)	Public principal (% du public en fonction des caractéristiques)
CUI	~ 29 % en 2013	En 2013 en Haute-Nor : chômeurs de longue durée (71%), femmes (64%), moins de 26 ans (29%), 50 ans et plus (17%), personnes handicapées (10%), bénéficiaires du RSA (29%)
Emplois d'Avenir	99 % en 2013	En 2013 en Haute-Nor: personnes peu diplômées (82% ayant un niveau inférieur ou équivalent au CAP), demandeurs d'emploi depuis 1 an ou + (39%)
Contrat d'apprentissage	100%	En 2012 en Haute-Nor: hommes (68%) juste après la scolarité (64%) ayant au niveau Brevet, CAP ou BEP ou moins (70%)
CIVIS	100%	Statistiques indis. à l'échelle de la région
Contrat de professionnalisation	76,5% en 2012	En 2012 en Haute-Nor: femmes (52%) de moins de 26 ans (77%) dont le diplôme est supérieur ou équivalent au bac (68%)
Contrat de génération	nc	Statistiques indis. à l'échelle de la région (conditions: – de 26 ans ou – de 30 ans pour les personnes handicapées)

Au regard des statistiques disponibles en 2013 et 2014 sur les **entrées de jeunes de moins de 26 ans sur ces dispositifs**, il est possible d'estimer qu'environ **20 000 entrées** sont recensées annuellement en Haute-Normandie (ce qui représente 3,1% des emplois de la région). Ce chiffre doit être apprécié comme un ordre de grandeur étant donné que certaines valeurs ont été calculées pour 2013 et peuvent avoir significativement évolué en 2014. Néanmoins, mise en perspective avec la population régionale de 27 000 jeunes NEET, cette estimation suggère que les dispositifs nationaux contribuent déjà significativement à l'insertion des jeunes en Haute-Normandie



(ce chiffre de 27 000 jeunes est cependant une « photographie » à un instant t et ne représente pas le volume total de jeunes qui ont été « NEET » au moins un jour au cours de la période concernée par l'IEJ).

Le tableau ci-dessous révèle des évolutions globalement défavorables des entrées de jeunes hauts-normands sur ces dispositifs: -22% entre 2013 et 2013 pour les CUI, - 33% les contrats de professionnalisation sur cette même période (baisse déjà observée entre 2011 et 2012), et -12% entre 2013 et 2014 pour les emplois d'avenir. Dans ce dernier cas en particulier, la tendance est à l'opposé de celle observée en France sur la même période. En revanche, deux dispositifs dédiés aux jeunes progressent fortement : les CIVIS et dans une moindre mesure les contrats d'apprentissage (sur 2012-2013 et sur 2013-2014 respectivement) [6] [8].

	Signatures/entrées de jeunes en 2014 en France et évolution 2013-2014	Signatures/entrées de jeunes en 2014 en Haute-Nor. et évolution 2013-2014	% de l'emploi régional	% des signatures Haute-Nor./ France
CUI	Stock : 34 404 (-24%) ▼	Entrées : 2236 en 2013 (-22% par rapport à 2012) ▼	0,3%	nd
Contrat d'apprentissage	265 294 (-3%) ►	8252 (+4%) ►	1,2%	3,1%
Contrat de professionnalisation	177 277 (+3%) ►	2522 en 2013 (-33% par rapport à 2012) ▼	0,4%	nd
CIVIS	167 930 (-2%) ►	6596 en 2013 (+653% par rapport à 2012) ▲	~ 0,9 %	3,8% en 2013
Emplois d'Avenir	96 319 (+11%) ▲	2209 (-12%) ▼	0,3%	2,3%
Contrat de génération	~ 17 000 ►	nd	nd	nd

1.3.2 Les acteurs régionaux, et notamment le Conseil régional de Haute-Normandie, ont aussi mis en place des dispositifs structurants en faveur de l'orientation et de la formation dont peuvent bénéficier les jeunes

Le Conseil régional coordonne depuis le 1^{er} janvier 2016 l'ensemble des acteurs du **Service public régional de l'orientation (SPRO)** : Missions Locales, CIO, Pôle emploi, CAP emploi, APEC, OPACIF, Réseau Information Jeunesses, Cités des Métiers, Centre d'Aide à la Décision de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (accueil, information, orientation et accompagnement à l'insertion dans l'artisanat)... Près de 500 lieux d'accueil, d'information et d'orientation sur les métiers et les formations maillent ainsi le territoire de la nouvelle Région Normandie.

Via le **Programme régional de formation professionnelle continue**, le Conseil régional propose aussi aux demandeurs d'emploi des formations préparatoires au projet professionnel, pré-qualifiantes et qualifiantes (25 000 places par an à l'échelle de la nouvelle région Normandie). La programmation régionale se structure selon **deux volets** :

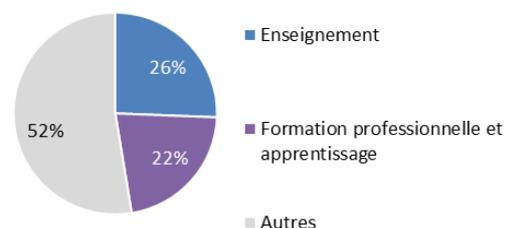
- Les actions préparatoires à l'insertion et à la qualification (savoirs de base, construction du projet professionnel, valorisation des compétences professionnelle...);
- Les actions de qualification professionnelle.

Des **aides individuelles à la formation** permettent par ailleurs de satisfaire les besoins en formations qualifiantes non couverts par le PRFP.

Au-delà de ce programme, le Conseil régional propose spécifiquement aux jeunes de **16 à 25 ans** sortis de leur formation scolaire sans qualification un **Contrat d'accès à la qualification (CAQ)**. Ce dispositif spécifique est présenté plus loin, et fait l'objet d'un financement IEJ-FSE.

Au total, le Conseil Régional a consacré en 2012 un peu plus de **la moitié de son budget** de 839 M€ à **l'enseignement, à la formation professionnelle et l'apprentissage** [9].

Part du budget régional dédié à l'enseignement, la formation et l'apprentissage en 2012 [9]





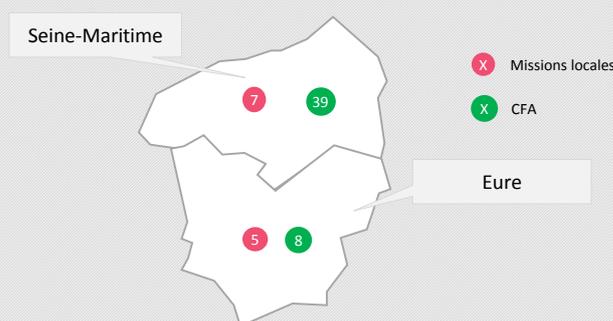
En complément de ces dispositifs, des actions déployées sur la région ont vocation à stimuler l'information des jeunes, leur engagement dans la société et le développement de leur autonomie :

- Le **Réseau Information Jeunesse** qui participe à la mise en place d'espaces multimédias ;
- Des projets innovants financés par le **Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse** ;
- Les **chantiers de jeunes bénévoles** permettent à des jeunes de 16 à 25 ans, à travers la réalisation collective d'une activité utile à la collectivité, de favoriser l'apprentissage de la vie et du travail en groupe ;
- Le **Service Civique**, avec 402 jeunes de la région entrés dans le dispositif en 2013 [11]
- Facilitation de l'accès à la culture des jeunes via la **carte Région** proposée par le Conseil régional [9].

Cartographie des missions locales et des CFA en Haute-Normandie

Le présent zoom présente la cartographie du réseau des missions locales et des CFA.

Cartographie des missions locales, des E2C et des CFA en Haute-Normandie



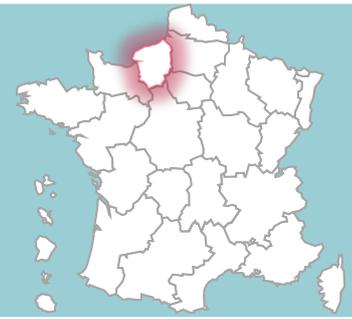
- 12 missions locales : Talou, Dieppe, Fécamp, Le Havre, Lillebonne, Yvetot, Rouen pour la Seine-Maritime ; Bernay, Elbeuf, Val de Reuil, Vernon, Evreux pour l'Eure.
- Près de 50 CFA
- Il est à noter l'absence d'Ecole de la 2^e chance en Haute-Normandie (du fait notamment de l'existence du dispositif spécifique « Contrat d'Accès à la Qualification » financé par le Conseil régional).

Dans ce contexte, la région Haute-Normandie a bénéficié d'une enveloppe IEJ / FSE de 26,8 M€

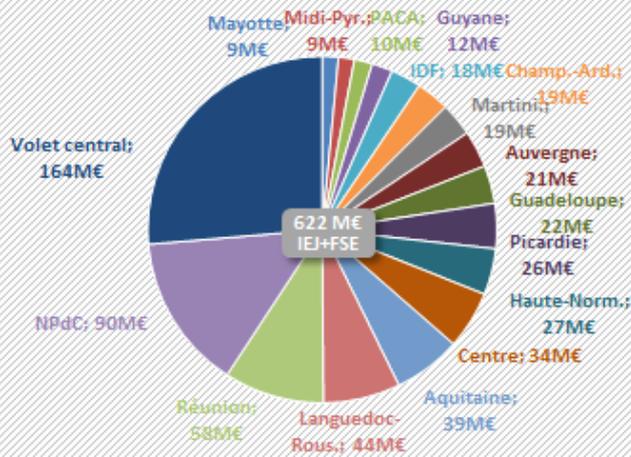
La situation des jeunes hauts-normands vis-à-vis de leur insertion sur le marché du travail est préoccupante : leur **taux de chômage est élevé** (27,5% en 2014), et les **problématiques de qualification** sont également plus fréquentes dans cette région qu'ailleurs en France. Un **système de mesures en faveur de la formation et de l'emploi** riche est en place mais ne parvient pas à endiguer la hausse du chômage des jeunes de 15-24 ans et donc du nombre de NEET.

Ainsi du fait d'un **taux de chômage des jeunes de 26,7%** en 2012, la région Haute-Normandie a bénéficié d'une **enveloppe IEJ / FSE totale de 26,8 M€** répartis pour 10,9 M€ sur le volet déconcentré et 15,9 M€ sur le PO régional. Elle se place à la 6^{ème} place des territoires bénéficiaires (6% des fonds FSE-IEJ alloués hors volet central) [12].

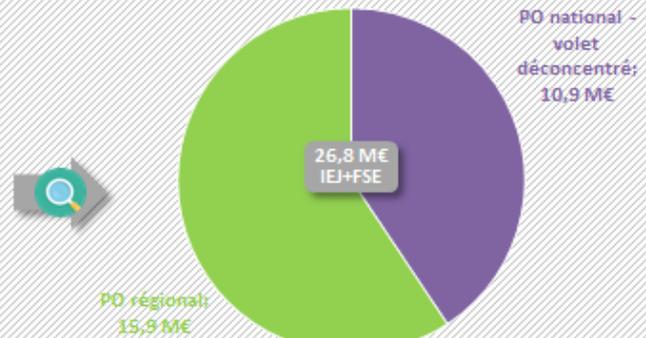
Cette enveloppe correspond à une **dotation de 1 000 € FSE-IEJ par NEET identifié en 2014**.



Enveloppes IEJ+FSE allouées par territoire [9]



Répartition de l'enveloppe IEJ+FSE allouées à la Haute-Normandie par PO [9]



Structure de l'enveloppe IEJ / FSE en Haute-Normandie[9]

	Financement IEJ	Financement FSE	Contrepartie nationale	Taux de cofinancement Union Européenne
PO national volet déconcentré	5,5 M€	5,5 M€	0,95 M€	92%
PO régional	8,0 M€	8,0 M€	~ 8,0 M€	< 66%
TOTAL	26,8 M€		~ 9 M€	

Précaution de lecture : attention, l'analyse proposée ne prend en compte que les données relatives à la programmation du Conseil régional dans le cadre du PO régional FEDER-FSE-IEJ et de la Direccte dans le cadre du volet déconcentré du PO national IEJ. Les données relatives à la programmation du volet central du PO national IEJ (Garantie Jeunes, Accompagnement Intensif Jeunes de Pôle Emploi...) ne sont pas disponibles à une échelle territoriale.

SECTION 2

Données clés sur la programmation de la Région et de la Direccte en Haute-Normandie



2.1 En Haute-Normandie, l'IEJ a principalement été mobilisée pour renforcer l'accompagnement des jeunes NEET vers la formation qualifiante et l'emploi

2.1.1 Un enjeu de soutien de l'accès à la qualification des jeunes NEET et de mobilisation vers l'emploi

Compte-tenu du faible niveau de qualification des jeunes hauts-normands, le Conseil régional, dans son PO régional, s'est donné pour ambition « **d'augmenter le nombre de jeunes accédant à une première qualification** » [4]. Cet enjeu est particulièrement fort sur ce territoire où la part des jeunes de niveau infra V est élevée. Les publics qui n'ont pas un premier niveau de qualification sont par ailleurs des cibles prioritaires du Programme Régional de Formation Professionnelle (PRFP). Sur l'IEJ, la formation des jeunes NEET (via les actions financées dans le cadre de l'IEJ) fait l'objet **d'un axe spécifique** dans le PO régional (axe 5 : « former les hauts-normands pour permettre leur insertion »), tandis que les actions de formation tout au long de la vie, pour tous les demandeurs d'emploi, sont prévues sur un axe distinct (axe 6 : « former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques hauts-normands »). Dans ce PO, la Région **prévoit 3 types d'actions** pour atteindre son objectif de favoriser l'accès à la qualification des jeunes NEET :

- Des actions de parcours de formation qualifiante, reposant sur une individualisation et un suivi personnalisé ;
- Des actions de formation pour les personnes recrutées en contrat aidé ;
- Des mesures complémentaires liées à la mobilité, afin de faciliter les parcours de formation ou d'accès à l'emploi.

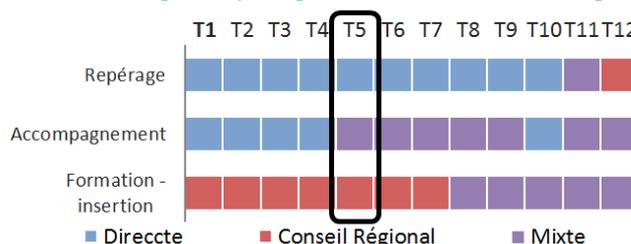
Dans la mise en œuvre – nous y reviendrons par la suite – l'IEJ a été mobilisée sur le premier type d'action : **la mise en place d'un parcours visant à accompagner les jeunes NEET vers la qualification** (« Contrat d'Accès à la Qualification », décrit au point 2.2).

Les orientations de la Direccte, autorité de gestion déléguée du PO national IEJ en Haute-Normandie, ont quant à elles pleinement puisé dans 2 des principaux objectifs du PO national IEJ : « repérer et offrir un accompagnement personnalisé aux jeunes décrocheurs, aux jeunes qui quittent le système éducatif sans diplôme ou aux diplômés qui rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail », et « inscrire les jeunes NEET dans des parcours d'accompagnement qui les mettent en situation en milieu professionnel et en immersion » [13]. La Direccte a mobilisé l'IEJ dans une double perspective : celle du **renforcement de l'intervention du réseau des missions locales** en faveur de l'insertion des jeunes, et celle de la **diversification des solutions apportées aux jeunes à partir du moment où celles-ci sont complémentaires aux interventions des missions locales**.

2.1.2 Des lignes de partage claires et lisibles pour les opérateurs

Les lignes de partage IEJ ont été négociées par le Préfet de Région, le président du Conseil régional et **font écho aux ambitions des autorités de gestion et à leurs domaines de compétences classiques**. La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire sont ainsi prises en charge par la Direccte, la création reprise d'activité est une thématique partagée, tout comme les actions relevant de la politique de la ville, et enfin, la formation professionnelle continue à destination des demandeurs d'emploi relève de la compétence de la Région. Parmi les 3 segments que l'IEJ avait vocation à couvrir : « repérage », « accompagnement », et « formation-insertion », seule la thématique « accompagnement » n'apparaît pas explicitement dans les documents relatifs aux lignes de partage. Dans les faits, ce segment est en effet plus transversal et peut recouvrir différents types d'actions : la Direccte est amenée à financer des actions d'accompagnement (portées par des missions locales ou d'autres opérateurs) via les appels à projets IEJ qui ont été lancés, mais le Contrat d'Accès à la Qualification (CAQ) - dispositif financé par le Conseil régional dans le cadre de l'IEJ - comprend lui aussi une partie « accompagnement » (ce dispositif s'apparente à un « parcours intégré » en plusieurs phases : définition du projet, double suivi des jeunes par des organismes de formation et des missions locales, entrée en qualification). Formellement, la définition des lignes de partage **n'a pas été source de difficultés**. Dans leur application, cette répartition a par ailleurs souvent **permis de faciliter les arbitrages dans les projets financés lors des comités de programmation Etat-Région** (des actions plus globales et intégrées, comprenant à la fois des phases d'accompagnement et des phases formatives - et donc proches de la philosophie du CAQ - n'ont ainsi par été retenues par la Direccte dans le cadre des appels à projets IEJ). Sur la question

Modèles de ligne de partage retenus au sein des 12 régions





de l'apprentissage, les lignes de partage ont en revanche dû être ajustées (la Haute-Normandie fait partie des 3 territoires sur lesquels la Direccte a relayé l'appel à projets « IEJ apprentissage »).

Formellement, le modèle de répartition des lignes de partage en Haute-Normandie ne se distingue pas particulièrement de celui des autres territoires. Dans sa mise en œuvre, il est cependant intéressant de noter que la Direccte et la Région ont développé **d'autres outils et démarches visant à faciliter l'appropriation de ces lignes de partage par les opérateurs**. Plusieurs séminaires communs Etat-Région-Départements (organismes intermédiaires) ont ainsi été organisés avec les opérateurs du territoire autour du FSE. Une plaquette d'information commune Etat-Région a également été mise en place pour informer les opérateurs sur les fonds européens (FSE, FEDER et IEJ), les axes prioritaires, et les champs d'intervention respectifs de la Direccte et du Conseil régional, et le site internet du Conseil régional propose une fiche de pré-projet en ligne « demander une subvention FSE-FEDER-IEJ » pour guider les opérateurs dans leurs démarches.

Repérage - accompagnement	Accompagnement - formation
PO national – volet déconcentré (État-Direccte) [13]	PO régional (Conseil Régional) [4]
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de repérage des jeunes NEET ▪ Actions d'accompagnement des jeunes décrocheurs ▪ Actions d'accompagnement renforcé des jeunes NEET, mises en œuvre par les missions locales et d'autres opérateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre de parcours vers la formation qualifiante, reposant sur une individualisation et un suivi renforcé, autour de 3 phases : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition du parcours et du projet ▪ Préparation à la qualification ▪ Suivi renforcé tout au long du parcours pour sécuriser l'acquisition de nouvelles compétences
Jeunes NEET de moins de 26 ans, prioritairement mais non exclusivement de premiers niveaux de qualification (niveaux V et VI ou CITE 0 à 3c)	Jeunes NEET de 16 à 25 ans sans qualification

2.1.3 Un choix de programmation « évident » pour le Conseil régional, lié à la présence d'un dispositif spécifiquement destiné aux jeunes NEET sur son territoire

Le Conseil régional de Haute-Normandie a mobilisé **l'ensemble des fonds IEJ-FSE qui lui étaient attribués sur le « Contrat d'Accès à la Qualification » (CAQ)**. Ce dispositif spécifique, mis en œuvre depuis 2011, s'adresse aux jeunes NEET sans qualification. Ce choix est apparu comme relativement évident, pour plusieurs raisons. Le dispositif **cible exclusivement les jeunes NEET** et répond donc bien aux ambitions de l'IEJ. Il constitue également un gage de simplicité car ne nécessite pas la mise en place d'un processus de « labellisation a posteriori » des participants, tel qu'il a pu être mis en place sur d'autres territoires (lorsque l'IEJ a été mobilisée sur des actions de formation du Programme Régional de Formation, nécessitant de pouvoir identifier les jeunes NEET parmi l'ensemble des publics bénéficiaires). Il revêt par ailleurs **un caractère innovant** dans la mesure où il concentre toutes les différentes étapes d'accès à la qualification (suivi renforcé, travail sur les compétences, élaboration de projet...), et organise en ce sens des « parcours intégrés ».

Typologie des actions programmées sur le PO régional [4]



En choisissant de flécher l'IEJ sur le CAQ, le Conseil régional a ainsi pu **sécuriser sa programmation** : les fonds ont été programmés rapidement, et l'ont été sur un dispositif dédié au public-cible de l'IEJ, qui a fait ses preuves. Le dispositif étant mis en place depuis



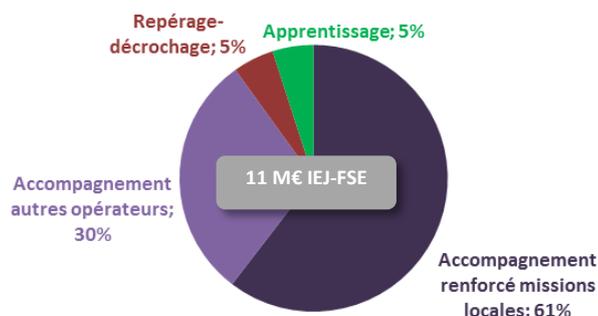
2011, la Région disposait en effet déjà de premiers résultats sur les sorties des jeunes au moment où elle a décidé de sa programmation sur l'IEJ. Ce choix est également **gage de simplicité** dans les relations de la Région avec la Direccte : les lignes de partage sont mises en place facilement, et il y a peu de risques de double-financement.

2.1.4 La Direccte a fortement mobilisé le réseau des missions locales, ainsi que des opérateurs permettant d'apporter des réponses complémentaires aux besoins des jeunes NEET

La Direccte a quant à elle programmé les fonds IEJ-FSE via **4 appels à projets**, en mobilisant les appels à projets types mis en place par la DGEFP.

- Un premier appel à projets « proposer un parcours d'accompagnement « priorité autonomie » - volet accompagnement de proximité » a été **réservé aux missions locales** pour un montant de **6,71 M€** (61% de l'enveloppe FSE-IEJ de la Direccte).
- Un second appel à projet « diversifier l'offre de services à destination des NEET en parcours d'accompagnement », à visée assez large, a été ouvert à **d'autres opérateurs**, dans la perspective d'enrichir l'offre proposée aux jeunes NEET, pour un montant de **3,30 M€** (30% de l'enveloppe). Pour la Direccte, les opérations financées dans ce cadre devaient pouvoir **s'inscrire en complémentarité de l'intervention des missions locales** (les porteurs de projets étant invités à « expliciter le partenariat qui sera mis en œuvre avec les acteurs de l'intermédiation (missions locales) », et à « décrire les effets de l'action en termes d'opportunités permettant de répondre aux besoins des NEET, et notamment ceux accompagnés par les acteurs de l'intermédiation »).
- Le troisième appel à projets « Repérer, accompagner et suivre les jeunes en situation de décrochage scolaire pour leur proposer une solution de retour en formation, d'emploi, ou d'accompagnement vers l'emploi » s'est quant à lui adressé au **GIP académique**, et a mobilisé une enveloppe IEJ-FSE de **0,51 M€** (5% de l'enveloppe).
- Enfin, l'enveloppe restante a été programmée dans le cadre d'un quatrième appel à projets « proposer un parcours d'accompagnement « réussite apprentissage » », **ouvert à tous les opérateurs**, pour un montant de 0,54 M€ (5% de l'enveloppe).

Typologie des actions programmées sur le volet déconcentré du PO national IEJ [18]



Dans ses choix de programmation, la Direccte a ainsi opté pour **une programmation « sécurisée » dans un premier temps**, en mobilisant fortement le réseau des missions locales. Compte tenu du calendrier de mise en œuvre de l'IEJ en France et de l'ambition que s'était donnée l'Etat de programmer l'ensemble des fonds avant le 31/12/2015, le ciblage du réseau des missions locales a permis de programmer une part importante de l'enveloppe (61%) assez rapidement. Les missions locales du territoire, habituées au FSE, se sont quasiment toutes mobilisées pour répondre à l'appel à projets (à l'exception d'une PAIO). Ce choix a aussi permis **d'ouvrir plus largement la programmation dans un second temps, tout en positionnant les missions locales au cœur de l'IEJ**. L'enjeu du second appel à projets a en effet été de pouvoir diversifier l'offre destinée aux jeunes NEET en finançant **des opérations complémentaires et articulées** avec l'accompagnement des missions locales. Cette recherche de la complémentarité, compte tenu de l'enjeu de programmation rapide, n'a cependant pas été un critère « éliminatoire » dans la sélection des projets : **dans les faits, les opérations retenues s'articulent plus ou moins avec l'accompagnement des missions locales**. En revanche, cet appel à projet a permis de financer d'autres opérateurs, et notamment des opérateurs qui ont mis en place des actions nouvelles, voire innovantes (OPCA, SIAE, Chambre des Métiers...). Enfin, afin de répondre aux ambitions de l'IEJ, telles qu'elles ont été définies dans le PO national, la Direccte a également repris les appels à projets spécifiques mis en place par la DGEFP sur le décrochage scolaire et sur l'apprentissage. Quelques opérations ont pu être financées dans ce cadre (des actions portées par le GIP académique sur le volet décrochage et par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ainsi que par un CFA sur le volet apprentissage).



Le tableau ci-après explicite les approches de programmation adoptées par les autorités de gestion de Haute-Normandie au regard du modèle d'analyse utilisé dans le cadre de cette évaluation (cf. annexe 4.1). Le choix a été fait de positionner la logique de programmation du Conseil régional dans l'approche de « programmation sécurisée » dans le sens où le fléchage de l'IEJ sur le CAQ correspond bien à une volonté de conforter un dispositif phare de la Région, dédié aux jeunes NEET. Ce modèle se distingue toutefois de celui d'autres Conseils régionaux qui ont fléché leur enveloppe IEJ sur des actions du Programme Régional de Formation. La logique de programmation de la Direccte se traduit quant à elle par une volonté d'ouverture à d'autres opérateurs (autres que les missions locales) et de construction de l'offre (maillage des différentes opérations). Dans les faits, la programmation de la Direccte se distingue de celle d'autres territoires par la mobilisation effective d'autres opérateurs (et notamment des types d'opérateurs, tels que les OPCA ou le champ de l'Insertion par l'Activité Economique, qui ont beaucoup moins été mobilisés ailleurs). En revanche, la logique de construction de l'offre, et en particulier l'ambition de construire des « parcours » pour les jeunes NEET, a été moins poussée que sur d'autres régions, qui ont par exemple mobilisé des opérateurs très spécifiques autour d'un projet de parcours pensé en amont.

	Approche de programmation sécurisée		Démarche d'ouverture formelle		Démarche volontariste dans la construction de l'offre
	1	Modèle mixte	3	Modèle mixte	5
		2		4	
Choix région Haute-Normandie		Conseil régional 		Direccte 	
Choix des autres régions	0 Direccte 3 Conseils régionaux	5 Direccte 3 Conseils régionaux	6 Direccte 2 Conseils régionaux	3 Direccte 2 Conseils régionaux	2 Direccte 2 Conseils régionaux

2.2 Zoom sur les actions programmées en Haute-Normandie

2.2.1 Tableau récapitulatif des actions programmées dans le cadre de l'IEJ sur le PO régional FEDER-FSE-IEJ en Haute-Normandie

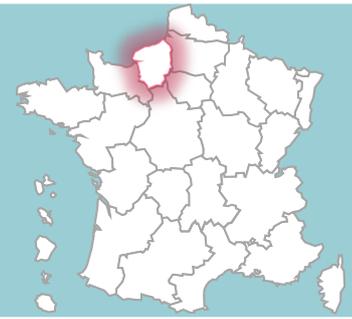
Opérateur	Type d'opérateur	Action	Type d'action	Montant FSE-IEJ	Public visé
Région Haute-Normandie	Collectivité	Contrat d'Accès à la Qualification	Accompagnement-formation	15 901 762 €	4 500 jeunes sur 3 générations de CAQ (2013, 2014, 2015)

2.2.2 Tableau récapitulatif des actions programmées sur le volet déconcentré du PO national IEJ en Haute-Normandie

Opérateur	Type d'opérateur	Action	Type d'action	Montant FSE-IEJ	Public visé
Mission locale de l'agglomération havraise	Mission locale	Accompagnement vers l'accès à l'autonomie et aux situations en milieu professionnel des jeunes NEET du territoire de la Mission Locale Havraise	Accompagnement renforcé	1 248 879,65 €	1400



Mission locale de l'agglomération rouennaise	Mission locale	Priorité à l'autonomie (IEJ)	Accompagnement renforcé	2 126 318,48 €	3200
Mission locale Dieppe Cote d'Albatre	Mission locale	Accompagnement des jeunes NEET vers et dans l'emploi	Accompagnement renforcé	772 679,50 €	600
Mission locale Pays d'Evreux et Eure Sud	Mission locale	Accompagnement des jeunes NEET	Accompagnement renforcé	281 084,95 €	400
Mission locale Ouest Eure	Mission locale	Activ'emploi	Accompagnement renforcé	200 131,00 €	386
Mission locale Pays de Caux Vallée de Seine	Mission locale	Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi	Accompagnement renforcé	304 193,67 €	400
Mission locale Caux Seine Austreberthe	Mission locale	Priorité à l'autonomie par l'emploi ou la formation des jeunes NEET	Accompagnement renforcé	286 572,73 €	400
Mission locale Louvier Val de Reuil Andelle	Mission locale	Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi : Proposer un parcours d'accompagnement « priorité à l'autonomie »	Accompagnement renforcé	307 096,02 €	400
Mission locale Vernon Seine Vexin	Mission locale	Favoriser l'insertion professionnelle des NEET du territoire de la Mission Locale Vernon Seine Vexin	Accompagnement renforcé	291 633,00 €	400
Association accueil avenir jeunes de l'agglomération Elboeuvienne	Mission locale	Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi	Accompagnement renforcé	283 319,82 €	350
Mission locale rurale du Talou	Mission locale	Accompagnement IEJ MLR Talou	Accompagnement renforcé	607 593,86 €	400
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine-Maritime	Etablissement public	Dispositif d'accompagnement renforcé à destination du public jeune - "NEET"	Accompagnement renforcé	153 555,80 €	80
Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Eure	Etablissement public	Accompagner les NEET de 16 à 25 ans vers l'emploi artisanal	Accompagnement renforcé	167 985,69 €	80
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine-Maritime	Etablissement public	Consolidation et renforcement du parcours du jeune « NEET » au CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Dieppe	Accompagnement renforcé	55 889,16 €	50
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine-Maritime	Etablissement public	Accompagnement renforcé des jeunes "NEET" issus des CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat 76 et insertion professionnelle	Accompagnement renforcé	94 602,59 €	50
Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle de l'académie de Rouen	Groupement d'intérêt public	Locaux Motiv - Microlycée	Accompagnement renforcé	75 924,92 €	50
AGEFOS PME Normandie	Association	FORMA NEET	Accompagnement renforcé	429 955,20 €	60
AGEFOS PME Normandie	Association	PRO NEET	Accompagnement renforcé	374 981,25 €	40



OPCALIA	Association	Accompagner l'insertion et la qualification des jeunes NEET	Accompagnement renforcé	118 117,63 €	40
Comité d'action et de promotion sociales	Association	L'intendant	Accompagnement renforcé	108 338,03 €	40
Association Havraise pour l'Accueil la Médiation et l'Insertion	Association	Itinéraire 16/18	Accompagnement renforcé	231 722,73 €	120
Association Havraise pour l'Accueil la Médiation et l'Insertion	Association	Des savoirs pour réussir	Accompagnement renforcé	132 485,48 €	60
Groupement régional des associations d'insertion de Haute-Normandie	Association	Accompagnement en SIAE des jeunes vers l'emploi	Accompagnement renforcé	451 768,50 €	144
NQT	Association	Soutien des jeunes diplômés en difficulté, de Haute-Normandie, vers l'insertion professionnelle	Accompagnement renforcé	106 231,62 €	185
Education et Formation	Association	Ecole de Production des métiers de la restauration	Accompagnement renforcé	326 978,42 €	30
Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes	Association	"Agir pour mon avenir "	Accompagnement renforcé	469 421,27 €	140
Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle de l'académie de Rouen	Groupement d'intérêt public	Proposer une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes NEET	Accompagnement – décrochage	512 575,87 €	650
BTP Centre Formation Apprentis Haute Normandie	Association	Réussite apprentissage en Haute Normandie	Apprentissage	363 380,13 €	300
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine-Maritime	Etablissement public	Masterclass Apprentissage	Apprentissage	175 619,40 €	24



2.2.3 Zooms détaillés sur les actions programmées en Haute-Normandie

Cette sous-section présente des zooms détaillés sur les opérations programmées (autour des 4 appels à projets de la Direccte et du CAQ financé par la Région).

Action	Accompagnement renforcé missions locales	
Opérateur	11 missions locales Haute-Normandie	
Montant FSE-IEJ programmé	6,71 M€ de fonds FSE-IEJ (61% du volet déconcentré)	
Rappel du contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Des conseillers dédiés pour accompagner les jeunes Un accompagnement intensif et collectif, qui s'appuie sur du suivi individuel et de la redynamisation via des ateliers Une multiplication des opportunités professionnelles 	
Résultats (déc. 2015) [17]	<ul style="list-style-type: none"> 2 229 jeunes accompagnés, 206 sorties positives, 120 abandons 	

Action	Diversification de l'offre d'accompagnement	
Opérateur	10 porteurs de projets	
Montant FSE-IEJ programmé	3,30 M€ de fonds FSE-IEJ (30% du volet déconcentré)	
Rappel du contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Actions visant à favoriser l'acquisition et la valorisation des compétences, et à lever les freins à l'emploi Exemples : accompagnement renforcé en SIAE, prestations de type POE collectives... 	
Résultats (déc. 2015) [17]	<ul style="list-style-type: none"> 232 jeunes accompagnés (données très partielles sur les sorties) 	

Action	Repérer, accompagner et suivre les jeunes en situation de décrochage scolaire	
Opérateur	GIP académique	
Montant FSE-IEJ programmé	0,51 M€ de fonds FSE-IEJ (5% du volet déconcentré)	
Rappel du contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Repérage de jeunes décrocheurs Accueil et diagnostic (bilan de compétences, projet...) Engagement dans un parcours d'accompagnement Bilan individualisé et suivi par le référent 	
Résultats (déc. 2015) [17]	<ul style="list-style-type: none"> 50 jeunes accompagnés (données très partielles sur les sorties) 	

Action	Accompagner les jeunes vers l'apprentissage	
Opérateur	Chambre des métiers et CFA du BTP	
Montant FSE-IEJ programmé	0,54 M€ de fonds FSE-IEJ (5% du volet déconcentré)	
Rappel du contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Masterclass apprentissage « métiers de la bouche » : coaching, redynamisation des activités sportives, culturelles, immersions en entreprises... (action Chambre des Métiers) Action d'accompagnement de jeunes décrocheurs pour trouver une entreprise (CFA du BTP) 	
Résultats (déc. 2015) [17]	<ul style="list-style-type: none"> NC (actions en cours de démarrage) 	

Action	Contrat d'accès à la qualification	Opérateur	Conseil régional	Montant FSE-IEJ programmé	15,90M€ de fonds FSE-IEJ (100% du PO régional)	
Rappel du contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes sont positionnés sur le CAQ par les missions locales. Le projet est organisé autour de 3 phases (seules les 2 premières sont financées dans le cadre de l'IEJ, la 3^e l'étant déjà dans le cadre du programme régional de formation). Phase 1 : jusqu'à 2 mois, un accompagnement par l'organisme de formation, avec des temps individuels et collectifs. Il s'agit d'une première phase de « test » : sur le projet du jeune, sur sa motivation à intégrer une action de formation qualifiante. Phase 2 : le jeune entre en CAQ, et signe une convention avec l'organisme de formation, son référent de la mission locale et le Conseil régional. Cette phase est très intégrée, et comprend différentes actions préparatoires à l'entrée en qualification : projet professionnel, remise à niveau, travail sur les savoir-être, immersions en entreprise... Le jeune bénéficie d'un double suivi, au sein de l'organisme de formation et par son référent de la mission locale. 					
Résultats (nov. 2015) [16]	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 1200 jeunes entrés en phase 1 chaque année (CAQ 2013 et CAQ 2014) et environ 900 jeunes bénéficiaires de la phase 2 					

SECTION 3

Analyse des premiers effets de l'IEJ en termes de volume, de novation, de qualité d'accompagnement et de parcours



Comme présenté lors du préambule, cette section étudie **4 questions concernant les premiers effets de l'IEJ perçus ou mesurés fin 2015** :

- Quels impacts du choix initial d'une stratégie volontariste privilégiant une réponse rapide et massive ?
- Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?
- En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEET ?
- L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEET ?

3.1 Quels impacts du choix national initial d'une action rapide et massive ?

3.1.1 La Haute-Normandie fait partie des territoires les plus avancés en termes d'avancement de la programmation

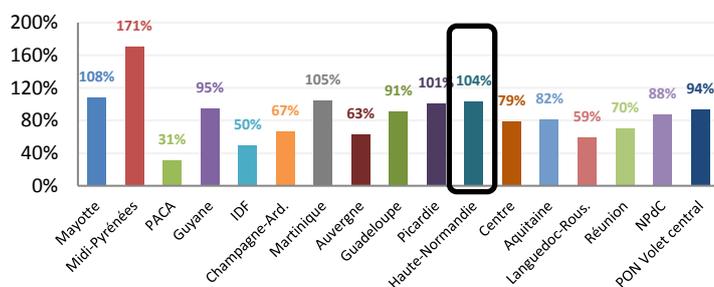
► Un double enjeu en termes « d'urgence » et de « volume » de jeunes NEET accompagnés

L'IEJ, dans ses finalités, doit permettre aux territoires concernés d'accélérer leur politique de lutte contre le chômage des jeunes. Pour cela, les orientations stratégiques affichées par les différentes autorités de gestion mentionnent clairement un **double enjeu en termes d'urgence et de volume** : il est nécessaire d'agir vite et auprès de nombreux jeunes NEET. Cette ambition apparaît clairement dans le PO national IEJ, qui indique que : « L'IEJ sera mise en œuvre comme un levier permettant d'optimiser les effets des dispositifs existants en France et correspondants aux objectifs de la garantie jeunesse afin de **maximiser le nombre de bénéficiaires** en s'appuyant sur les grands opérateurs et réseaux associatifs compétents (...) Il s'agit **d'apporter sans délai une réponse aux difficultés économiques et sociales** auxquelles se trouve confrontée une partie des jeunes de notre pays » [13]. Le PO régional de la Haute-Normandie mentionne aussi clairement cette finalité : « avec le recours à l'IEJ, il est attendu **d'augmenter le nombre de jeunes sans emploi obtenant un premier niveau de qualification** » [4].

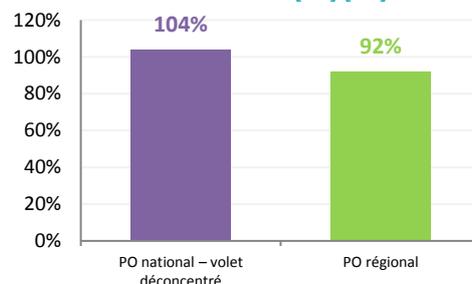
► Pour la Région comme pour la Direccte, l'enveloppe IEJ-FSE a été programmée rapidement

La France a clairement choisi de s'inscrire dans un **calendrier resserré** avec un objectif national de programmer l'ensemble des fonds avant le 31 décembre 2015. En Haute-Normandie, **la programmation est finalisée**, à la fois pour le Conseil régional et pour la Direccte. A fin décembre 2015, la Direccte se trouve en situation de légère sur-programmation par rapport à l'enveloppe qui lui était attribuée initialement (lié à une redistribution d'une partie des enveloppes du volet déconcentré entre les territoires, en fonction de leur état d'avancement dans la programmation). Du côté du Conseil régional, là aussi la programmation a pu être réalisée rapidement, du fait du fléchage de l'enveloppe sur un dispositif préexistant (les fonds ont été programmés principalement sur 2 « générations » de CAQ : 2013 et 2014).

Avancement de la programmation des fonds sur les territoires à fin décembre 2015 [12] [16]



Avancement de la programmation des fonds IEJ+FSE par PO en Haute-Normandie à fin décembre 2015 [12] [13]





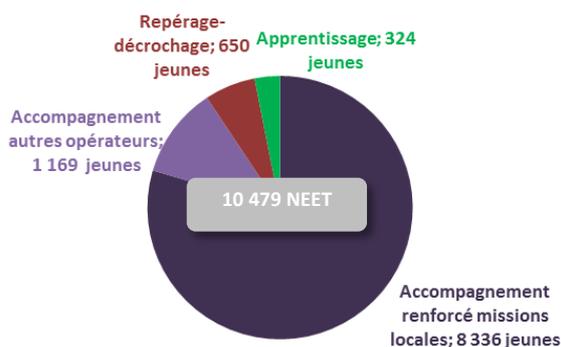
► Lorsque sont cumulées les cibles du PO régional et des opérations programmées par la Direccte, environ 15 000 jeunes NEET sont visés par les actions financées dans le cadre de l'IEJ en Haute-Normandie

Il est en premier lieu nécessaire de rappeler que le cadre européen concernant le choix des publics-cibles sur l'IEJ est relativement large : l'enveloppe doit bénéficier directement aux jeunes NEET de moins de 25 ans, inactifs ou chômeurs, inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi. Les Etats membres ont toutefois la possibilité d'étendre la cible jusqu'aux moins de 30 ans. Chaque Etat membre doit ainsi pouvoir préciser le « groupe cible » de l'IEJ pour ses territoires concernés. Dans ce contexte, la France a fait le choix de cibler tous les jeunes NEET âgés de moins de 26 ans via l'IEJ, sans définir de sous-catégories particulières au sein de cette population des NEET. Ce choix tient à la fois à la volonté d'agir vite et massivement, mais également à la faiblesse des données disponibles sur cette catégorie de « NEET ».

Nombre de jeunes ciblés par les actions du PO régional [4]



Nombre de jeunes ciblés dans le cadre des actions financées par le volet déconcentré [18]



Pour les Conseils régionaux, des cibles ont été définies dans le cadre des PO régionaux. En Haute-Normandie, la Région s'est donnée pour ambition d'atteindre **4 500 jeunes NEET sans qualification** au travers des actions financées par l'IEJ. L'enveloppe IEJ-FSE a en effet été fléchée sur le Contrat d'Accès à la Qualification, prévoyant d'intégrer environ 1 000 jeunes NEET par an. Seules 2 vagues de CAQ ayant été financées par l'IEJ (CAQ 2013 et CAQ 2014), l'atteinte de la cible prévue par le PO semble ainsi difficile.

L'Etat, dans le cadre du PO national IEJ, s'est quant à lui fixé une cible de **300 000 jeunes NEET** à atteindre au travers des dispositifs financés par l'IEJ. Cette cible a été définie à un niveau « global », pour l'ensemble du PO national, et **n'a pas fait l'objet d'une ventilation par territoire**. Autrement dit, pour les Direccte, il n'y a pas d'objectifs fixés en termes de nombre de jeunes NEET à atteindre via les opérations financées. Les seules données disponibles concernent le nombre de jeunes visés par les opérations programmées. En octobre 2015, l'ensemble des actions programmées par la Direccte visaient à atteindre près de **10 500 jeunes NEET (dont plus de 8 000 doivent être pris en charge par les missions locales)**.

Pour les opérateurs comme pour la Direccte, **la définition de la volumétrie de jeunes NEET à cibler pour chaque action n'a pas été chose facile et a fait l'objet d'ajustements**. Quel est le « vivier » de jeunes NEET disponible ? Combien d'accompagnements les conseillers vont-ils être en mesure de prendre en charge ? Avec le déploiement de la Garantie Jeunes en parallèle de la mise en œuvre de l'IEJ, combien de jeunes NEET les missions locales vont-elles pouvoir accompagner ? Pour la Direccte, quelles consignes passer aux opérateurs ? La faiblesse des données disponibles sur la population des jeunes NEET, l'absence de cadre clair à ce sujet et les incertitudes quant aux possibilités de cumul des dispositifs lors des premiers mois de mise en œuvre ont été autant de difficultés pour élaborer une cible de façon très « méthodique ». La volumétrie de jeunes à cibler a ainsi souvent été définie suite à des allers-retours entre la Direccte et les opérateurs, dans la perspective également d'éviter des écarts trop importants entre opérations.

Parmi les 10 500 jeunes NEET ciblés dans le cadre du volet déconcentré, **la plupart des actions visent à prendre en charge un « stock préexistant de jeunes NEET », souvent déjà accompagnés** (sans que cela ne soit systématiquement un accompagnement de type « renforcé »), ou au moins connus par le service public de l'emploi. **Les actions prenant en charge majoritairement un « flux entrant de nouveaux NEET », peu ou pas accompagnés jusqu'alors et nécessitant un travail important d'identification et de mobilisation**



sont moins nombreuses (principalement les actions portées par le GIP académique concernant le repérage et le suivi de jeunes décrocheurs).

Compte tenu de ces données, comment apprécier l'ambition de la cible fixée ? En Haute-Normandie, **environ 27 000 jeunes NEET étaient recensés à fin 2014 sur le territoire**. Si à première vue le nombre de jeune NEET à atteindre via les actions de la Région et de la Direccte paraît donc ambitieux (15 000 jeunes NEET visés lorsque les cibles de la Région et des actions du volet déconcentré sont cumulées), il est toutefois nécessaire de rappeler que les données sur les NEET correspondent à **une photographie à un « instant T »**. Autrement dit, ces 27 000 jeunes NEET recensés étaient NEET au moment où le recensement de la population a été effectué. Cette catégorie étant très fluctuante, de nombreux autres jeunes ont pu être dans une situation de NEET à un autre moment de l'année, et font donc partie des bénéficiaires potentiels de l'IEJ. Plus encore, la cible fixée dans le cadre de l'IEJ s'étalant sur plusieurs années, **il serait donc inexact de rapprocher les 15 000 jeunes NEET visés par des actions de la Région et de la Direccte à la seule population des 27 000 jeunes NEET** (données de stock).

3.1.2 Plus de 5 000 participants recensés à fin 2015 sur les actions financées par l'IEJ en Haute-Normandie

► 2 513 jeunes NEET ont intégré le Contrat d'Accès à la Qualification en première phase

Un peu plus de 2 500 jeunes sont entrés sur la première phase du Contrat d'Accès à la Qualification pour les 2 vagues de CAQ financées par l'IEJ (CAQ 2013, qui commence fin 2013 et se déroule principalement en 2014, et CAQ 2014 qui lui se déroule principalement en 2015), soit **56%** de la cible fixée dans le cadre du PO régional. Il est à noter que **le nombre de participants en première phase est supérieur à la cible que s'était fixée la Région initialement** pour ces deux CAQ (1 000 participants en première phase du CAQ 2013 et 900 pour le CAQ 2014).

Un léger décrochage est noté entre la première et la deuxième phase (préparation à la qualification), qui compte environ 900 participants. Ce décrochage est dû à la spécificité du recrutement sur le dispositif. En effet, il n'y a pas de prérequis de niveau autre que l'absence de certification et la motivation pour aller vers une qualification. Il y a donc beaucoup de jeunes qui, en suivant la première phase, ne peuvent pas continuer car rencontrent des difficultés d'illettrisme ou ne veulent pas continuer car ils souhaitent accéder plus rapidement à l'emploi. Les organismes de formation souhaitant intégrer autant de jeunes sur la phase 2 que de jeunes prévus sur le dispositif, ont ainsi tendance à accueillir plus de jeunes que prévus en phase 1.

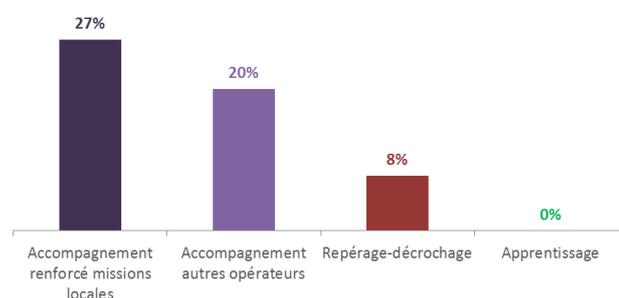
Nombre de participants au CAQ 2013 et 2014 [16]

Nombre de participants	CAQ 2013	CAQ 2014
Phase 1 (définition du projet)	1 287	1 226
Phase 2 (préparation à la qualification)	961	859

► 2 511 jeunes NEET ont également intégré une action financée dans le cadre du volet déconcentré

La mise en œuvre effective des actions financées dans le cadre du volet déconcentré est **plus ou moins avancée**, comme l'attestent les données sur les participants saisies dans « Ma démarche FSE » (*ces données sont à interpréter avec précaution, la saisie pouvant parfois connaître du retard*). **Un temps important de cadrage et d'ajustements** a en effet souvent été nécessaire, à plusieurs niveaux : pour s'ajuster sur le contenu du projet et le nombre de jeunes ciblés entre opérateurs et Direccte, pour s'assurer des possibilités de cumul des dispositifs entre eux, ou encore pour s'accorder sur les règles de financement des actions. Un certain nombre de questions des opérateurs, mais aussi de la Direccte, sont ainsi restées en suspens lors du lancement de l'IEJ. La représentation, et l'expérience, des fonds européens chez les opérateurs a également induit un réflexe de « sur-sécurisation », qui a pu venir retarder le démarrage des actions. A fin 2015, la base de données sur les participants comprend toutefois de premières indications sur les entrées des jeunes NEET dans les actions financées par l'IEJ.

Pourcentage d'atteinte des objectifs sur le nombre de participants du volet déconcentré au 31/12/2015 [17]



- Les premières entrées ont été réalisées fin 2014-début 2015 au sein des dispositifs d'accompagnement renforcé mis en place par **les missions locales**. A fin 2015, 2 229 participants ont été recensés dans « Ma démarche FSE » sur les actions financées



dans le cadre de l'IEJ pour missions locales de Haute-Normandie (soit **27%** de la cible initiale fixée de 8 336 jeunes NEET).

- **Du côté des autres opérateurs, l'état d'avancement est plus variable** : si certaines actions ont pu se mettre en place dès début 2015 (de premières entrées recensées dans « Ma démarche FSE » pour Education et Formation, l'Association Havraise pour l'Accueil la Médiation et l'Insertion, et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat notamment), d'autres ont démarré au second semestre 2015, voire en 2016. A fin 2015, 232 participants ont été saisis sur « Ma démarche FSE », ce qui représente **20%** de la cible initiale des 1 169 jeunes NEET visés.
- Pour l'action d'accompagnement des jeunes décrocheurs du GIP académique, **la réalisation est moins avancée** : 50 jeunes NEET sur les 650 ciblés (**8%** de la cible initiale) auraient ainsi bénéficié de l'action à fin 2015.
- Enfin, à fin 2015, **aucune donnée n'est disponible** sur les participants aux actions financées dans le cadre de l'appel à projets « apprentissage » sur « Ma démarche FSE ».



► **Les jeunes NEET hauts-normands bénéficiaires d'une action financée dans le cadre du volet déconcentré sont moins qualifiés que la moyenne des participants à une action IEJ**

Les premières données issues de Ma Démarche FSE donnent de premières indications sur le profil des publics atteints grâce à l'IEJ. Sur la base des 2 511 participants entrés dans les opérations au 31/12/2015 sur le périmètre des actions du volet déconcentré en Haute-Normandie, il apparaît que les jeunes NEET qui ont bénéficié des actions financées dans le cadre de l'IEJ **sont moins qualifiés** que la moyenne des participants à l'échelle du PO national IEJ. Ils bénéficient également un peu plus souvent d'une reconnaissance officielle du handicap. En revanche, ils vivent un peu moins souvent dans des ménages où personne n'est en emploi et sont un peu moins fréquemment sans domicile fixe ou confrontés à une exclusion du logement.

Zoom sur le profil des participants aux actions soutenues par le PO national au 31/12/2015

- 52,1% (54,2% au niveau national) sont des hommes et 47,9% (45,8% au niveau national) sont des femmes ;
- **89,4%** (81,6% au national) ont des niveaux de diplôme dans la Classification internationale type de l'éducation (CITE) de 0 à 4 (au plus Bac) et **54,7%** (48,7% au niveau national) ont des niveaux de diplôme CITE de 0 à 2 (au plus Niveau V : CAP/BEP) ;
- 22,3% (26,1% au national) vivent dans un ménage où personne n'est en emploi ;
- **3,2 %** (2,1% au national) bénéficient d'une reconnaissance officielle d'un handicap ;
- 6,6% (7,0% au national) sont allocataires des minima sociaux (RSA, ASS, AAH...) ;
- 2,0% (3,3% au national) sont sans domicile fixe ou confrontés à une exclusion du logement

En 2013, les missions locales de Haute-Normandie ont pris en charge en premier accueil 14 635 jeunes, dont 56% avaient un niveau de qualification V et infra [7]. Lorsque sont prises en compte toutes les actions du volet déconcentré, le profil moyen des jeunes accompagnés dans le cadre d'une action IEJ ne **se distingue pas de celui du public habituel des missions locales en termes de niveau**



de qualification. Il est cependant à noter que la tendance s'inverse lorsqu'on prend en compte le critère du genre : en effet, pour la même année, les missions locales avaient reçu en premier accueil une majorité de femmes (52%), alors qu'elles ne sont que 48% à bénéficier des actions IEJ du volet déconcentré en Haute-Normandie.

Ces chiffres méritent cependant une analyse plus fine, par type d'action et de porteur. En effet, lorsque l'on ne prend en compte que les jeunes suivis par les missions locales dans le cadre d'une action IEJ (soit 2 229 participants), la répartition est plus équilibrée entre hommes et femmes. En revanche, les actions portées par d'autres opérateurs (GIP, Chambre des Métiers, Education et Formation...), qui ont débuté à ce stade et pour lesquelles des données sont disponibles dans « Ma démarche FSE », comptabilisent deux tiers de participants de sexe masculin. Ces participants sont également beaucoup moins qualifiés qu'en moyenne : **82%** ont un niveau de diplôme CITE de 0 à 2 (niveau V et infra), alors qu'ils ne sont que **51%** pour les participants à une action IEJ des missions locales.

Autrement dit, **le « public IEJ » des missions locales de Haute-Normandie est légèrement plus qualifié que leur « public habituel ».** Ces résultats sont à mettre en perspective avec le **contexte de déploiement de la Garantie Jeunes sur ce territoire** (expérimentée dès 2014 dans l'Eure et en 2015 en Seine-Maritime). Les jeunes les plus éloignés de l'emploi ont ainsi plutôt été orientés vers la Garantie Jeunes (jeunes moins qualifiés et plus vulnérables). La mise en place de l'IEJ a en revanche permis d'apporter des solutions à un public un peu plus proche de l'emploi, qui ne répond pas à tous les critères posés par la Garantie Jeunes et qui nécessite un accompagnement moins intensif. Dans la mise en œuvre des actions financées par l'IEJ, les missions locales se sont cependant inspirées de la philosophie de la Garantie Jeunes : en mettant en place le même type d'ateliers collectifs, en montant des groupes « mixtes » avec des jeunes accompagnés dans le cadre de la Garantie Jeunes et d'une action IEJ...

3.1.3 « L'effet volume » de l'IEJ doit cependant être interprété avec précaution

► Des risques de sous-réalisation pour certaines actions, liés à la concurrence entre opérateurs

Si de nombreuses actions ont débuté et comptent bien de premières entrées, il est toutefois **difficile de préjuger à ce stade de l'atteinte de la cible initiale fixée pour chaque opérateur.** Le risque de sous-réalisation est cependant plus ou moins élevé selon les opérations.

Pour le réseau des missions locales, les jeunes bénéficiaires d'une action financée par l'IEJ sont principalement repérés en interne, soit parmi les jeunes déjà accompagnés, soit parmi les nouveaux entrants (jeunes en premier accueil). Les premiers résultats sont plutôt encourageants, et indiquent que les entrées s'effectuent progressivement. **Le risque de sous-réalisation semble moins important, d'autant plus que les missions locales ont la possibilité de cumuler les accompagnements IEJ avec le CIVIS.** Afin de pouvoir alimenter en continu les actions, certaines missions locales ont ainsi inscrit l'IEJ dans leurs modalités d'accueil : au lieu d'être orientés vers un conseiller « classique » de la mission locale, les jeunes peuvent être redirigés directement vers un accompagnement labellisé IEJ.

Pour les autres opérateurs, la **concurrence avec les missions locales** peut constituer un point de difficulté. Lorsqu'ils ne sont pas alimentés par des prescriptions des missions locales, ils peuvent avoir des difficultés à trouver leur public. La question d'une **saturation de la cible** peut également se poser pour certaines actions très spécifiques, notamment en milieu rural.

Enfin, compte tenu de son démarrage tardif (septembre 2015), **il est difficile à ce stade de bénéficier d'un recul suffisant** pour estimer les risques pesant sur la réalisation des actions portées par le GIP académique sur l'accompagnement des jeunes décrocheurs. En 3 mois (septembre-décembre 2015), l'action aura permis d'atteindre 50 jeunes sur les 650 visés.

Enfin, concernant le CAQ porté par la Région, **la cible de 4 500 jeunes NEET paraît ambitieuse compte tenu du nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du dispositif tous les ans** (le financement de l'IEJ ne porte que sur deux générations de CAQ, qui ont permis d'intégrer environ 2 500 jeunes NEET dans le dispositif).



► **A ce stade, la mise en place de l'IEJ a peu permis d'atteindre des jeunes NEET « non connus »**

Les actions financées dans le cadre de l'IEJ en Haute-Normandie, à la fois par le Conseil régional et par la Direccte, s'adressent principalement à des **jeunes « déjà connus »**, notamment des **missions locales**. Concernant le CAQ, le réseau des missions locales est le seul prescripteur autorisé à positionner des jeunes sur le dispositif. Tel qu'évoqué précédemment, plus de la moitié de l'enveloppe IEJ-FSE du volet déconcentré a par ailleurs été consacrée aux missions locales, qui ont puisé parmi les jeunes connus en interne. Et le volet « repérage de nouveaux jeunes » a été moins investi. Il repose surtout sur l'action du GIP académique sur l'accompagnement des jeunes décrocheurs, et sur quelques autres opérateurs, comme par exemple sur une action de la Chambre des Métiers sur l'accompagnement des jeunes concernés par une rupture de contrat d'apprentissage. « L'effet volume » concerne donc avant tout des jeunes déjà connus par les opérateurs du service public de l'emploi.

3.2 Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?

3.2.1 Une volonté de diversifier l'offre d'accompagnement sur le volet déconcentré de l'IEJ

Si l'ambition de l'IEJ en matière de « volume » a clairement été appréhendée, le **PO national IEJ** précise aussi que « cette ressource exceptionnelle [ndlr. l'IEJ] permet le **développement de dispositifs expérimentaux et innovants**, conformément à l'esprit du FSE » et que « les opérations innovantes et les opérations collectives sont à privilégier ». Le rôle de l'IEJ s'entend ainsi également comme un rôle **de novation, d'impulsion de nouveaux projets et de nouvelles modalités d'accompagnement** des jeunes (nouveaux opérateurs ou nouvelles actions). Ce rôle de novation et d'impulsion de nouveaux projets **n'est pas présent en tant que tel dans le PO régional en Haute-Normandie**, qui ambitionne avant tout d'augmenter le nombre de jeunes accédant à la qualification.

Plusieurs facteurs communs à tous les territoires éligibles à l'IEJ en France ont toutefois complexifié le développement de la novation et la diversification des actions, notamment les **contraintes qui tiennent à l'outil financier** (non-éligibilité de dépenses d'ingénierie de projet) **et au calendrier resserré** de mise en œuvre qui ont incité à la sécurisation du volume des fonds programmés.

En Haute-Normandie, la Direccte a cherché à soutenir de nouvelles actions et à mobiliser d'autres opérateurs, **sous l'angle de la diversification des offres d'accompagnement proposées aux jeunes**. Avec 4 appels à projets lancés, la Direccte Haute-Normandie (avec le Languedoc Roussillon) fait partie des territoires qui ont passé le plus d'appels à projets. Sur ces 4 appels à projets, 2 ont été ouverts très largement à tous les opérateurs du territoire : l'appel à projet 2 « diversifier l'offre d'accompagnement », et l'appel à projet 4 « apprentissage ».

Le Conseil régional a quant à lui mobilisé la totalité de son enveloppe IEJ-FSE sur le CAQ et n'a donc pas lancé d'appel à projets.

Typologie des appels à projets (ouverts ou fléchés) lancés en Haute-Normandie



3.2.2 Un cercle de partenaires mobilisés très étendu pour le volet déconcentré

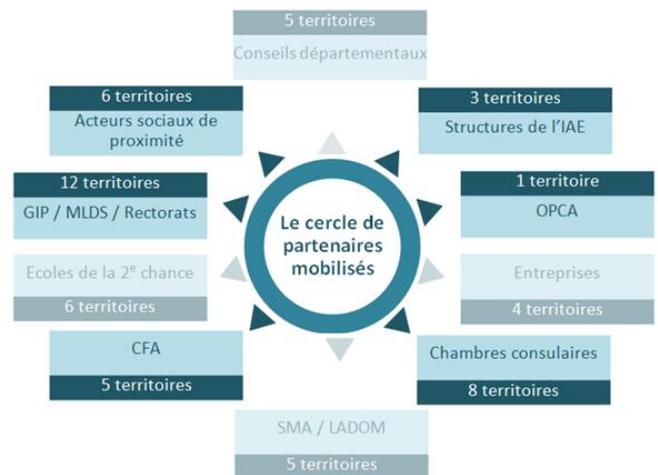
La Haute-Normandie, via le volet déconcentré du PO national IEJ, fait partie des territoires qui ont mobilisé **le plus de types d'opérateurs différents**, en dehors des missions locales. La Direccte a ainsi financé plusieurs projets portés par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (accompagnement renforcé et apprentissage), une action également sur l'apprentissage portée par un CFA-BTP, des actions d'accompagnement renforcé mises en place par des associations, mais également par des structures de l'Insertion par l'Activité Economique (une action du Groupement Régional des Associations d'Insertion en Normandie sur de l'accompagnement en association intermédiaire), et même par des OPCA (Agefos PME et Opçalia autour de POE collectives jeunes NEET et du contrat de professionnalisation). Il s'agit ainsi du seul territoire qui a mobilisé des OPCA dans le cadre du volet déconcentré de l'IEJ. Ce large spectre de partenaires mobilisés tient à **une volonté de la Direccte d'ouvrir l'IEJ à des opérateurs dont les interventions sont complémentaires à celles des missions locales**. Des opérateurs mobilisés sur d'autres territoires, notamment sur le segment



« repérage », l'ont cependant moins été en Haute-Normandie : les **CCAS** ou les **Conseils départementaux** par exemple n'ont pas été financés dans le cadre de l'IEJ. **L'offre en Haute-Normandie est bien centrée sur le volet « accompagnement », et beaucoup moins sur celui de l'identification de nouveaux jeunes.**

Si le cercle des partenaires est donc étendu, **il ne s'agit toutefois pas systématiquement d'opérateurs « nouveaux »**. Ils ne sont pas nouveaux dans le sens où il s'agit le plus souvent d'opérateurs déjà connus de la Direccte. Et ils ne sont pas non plus nouveaux sur les fonds européens. En effet, le croisement des bases de données issues de « Ma démarche FSE » (sur la programmation IEJ du volet déconcentré) et du logiciel « Présage » (sur la programmation FSE 2007-2013) montre que seul un opérateur n'était pas financé dans le cadre de l'ancienne programmation FSE (une mission locale).

Cercle des partenaires mobilisés en Haute-Normandie (hors missions locales)



3.2.3 L'IEJ a joué un rôle de « déclencheur » pour concrétiser et renforcer plusieurs dispositifs

Selon les porteurs, l'IEJ a pu occuper différentes fonctions : une fonction d'accélérateur pour le déploiement d'expérimentations, mais aussi une fonction de concrétisation ou de renforcement d'actions et dispositifs.

En Haute-Normandie, sur le PO régional, l'enveloppe a été fléchée sur le CAQ, qui existait déjà avant la mise en place de l'IEJ. Le dispositif se distingue par la dimension intégrée de l'accompagnement qu'il propose. **L'IEJ a permis de maintenir de manière plus qualitative cette politique régionale forte**, plus coûteuse que les autres dispositifs préparatoires à la qualification de la Région. L'accompagnement personnalisé des jeunes a en effet pu être renforcé grâce à un **financement spécifique versé aux missions locales** pour assurer le suivi des jeunes. Par ailleurs, le dispositif cible en général 1 000 jeunes en première phase. L'effet levier de l'IEJ, au travers du taux de cofinancement élevé, a en outre permis de **maintenir l'ambition de la Région sur la volumétrie de jeunes ciblés et d'assurer la continuité de l'intervention de la Région dans la prise en charge du public de jeunes NEET.**

Pour le volet déconcentré, **l'IEJ a joué un rôle de « déclencheur » facilitant la concrétisation d'actions qui étaient souvent déjà pressenties par les opérateurs.** Plusieurs actions n'auraient sans doute pas pu émerger à court terme et sous cette forme sans cet apport de fonds supplémentaires (effet levier financier). C'est le cas par exemple de plusieurs actions d'accompagnement renforcé destinées à des jeunes en rupture de contrat d'apprentissage portées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ou encore de l'action mise en place par le Groupement Régional des Associations d'Insertion de Normandie (GRAIN) ou par Agefos PME. Ce dernier exemple est intéressant car les deux opérateurs se sont inspirés d'actions déjà existantes pour les dédiés à un public de jeunes NEET. Le GRAIN s'est saisi de l'IEJ comme occasion de mutualiser davantage les pratiques d'accompagnement et outils des associations intermédiaires, et s'est également inspiré d'un autre projet qu'il mène par ailleurs, celui d'un accompagnement renforcé destiné aux allocataires du RSA, pour penser son action en faveur des jeunes NEET. Agefos PME s'est inspiré de son expérience en matière de Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE) collectives pour adapter leur contenu et la pédagogie à un public de jeunes NEET. L'effet levier de l'IEJ, via l'apport de fonds supplémentaires et le taux de cofinancement attractif, a finalement eu un effet « d'entraînement » sur plusieurs porteurs en leur permettant de monter des projets « cœur de métier », pour diversifier les réponses apportées aux jeunes NEET du territoire.



3.3 En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEET ?

3.3.1 Pour le PO régional comme pour le volet déconcentré, l'IEJ a été mobilisée dans une perspective de renforcement de l'offre d'accompagnement

Lors du cadrage de la mise en œuvre de l'IEJ, les autorités de gestion ont manifesté leur **volonté de renforcer qualitativement l'offre d'accompagnement** à destination des jeunes NEET. Le **PO régional**, évoque ainsi la mise en place d'un parcours vers la qualification, comprenant des phases de suivi renforcé : « Afin de permettre aux jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans sortis de formation initiale sans qualification d'accéder à un premier niveau de qualification, ce parcours pourrait comprendre trois phases : une phase de définition de parcours en lien avec des associations ancrées sur les territoires, une phase préparatoire à la qualification permettant l'accès à une formation qualifiante ou un contrat en alternance ou un emploi aidé et un suivi renforcé tout au long du parcours pour sécuriser l'acquisition de nouvelles compétences » [4]. Ce parti pris se retrouve également décliné dans les objectifs du **PO national IEJ** : « Les crédits alloués à la France au titre de l'IEJ seront mobilisés pour le renforcement de l'activation et de l'intervention précoce, ainsi que [...] l'activation des jeunes à travers l'accompagnement renforcé et la formation » [13].

En Haute-Normandie, **une part importante de l'enveloppe IEJ-FSE a été consacrée à des actions d'accompagnement renforcé**. Le CAQ est ainsi un dispositif « hybride », qui comprend une part d'accompagnement assurée par les missions locales (en plus des temps de formation pris en charge par les organismes de formation). Sur le volet déconcentré, **91%** de l'enveloppe a été consacrée à des actions d'accompagnement lorsque sont cumulées les opérations des missions locales et des autres opérateurs.

Dans le prolongement des **tendances actuelles d'individualisation des parcours d'insertion**, les actions programmées en Haute-Normandie, comme sur la plupart des autres territoires, visent l'amélioration et l'enrichissement de l'offre de services d'accompagnement. Il s'agissait notamment **de renforcer ou d'ajouter des actions à leur boîte à outils** via différents leviers :

- **L'intensification de la relation conseiller-jeune** en mettant en place des référents dédiés, ayant la charge d'un portefeuille plus limité de jeunes à accompagner ;
- **Le renforcement de la dynamique « ateliers collectifs / entretiens individuels »** en misant souvent sur une alternance des séquences collectives (valorisation, dynamisation) et des temps individuels (sur-mesure et personnalisation de l'accompagnement) ;
- **La démultiplication des mises en situation professionnelles** : le recours aux périodes d'immersion en entreprise, dans la perspective à la fois de favoriser l'acquisition des « codes professionnels » mais aussi de travailler le projet professionnel des jeunes ;
- **L'amélioration de la prise en charge et de la levée des freins** à l'insertion (ex. : illettrisme).

En revanche, les opérateurs ont tenu à souligner **l'absence de dispositions soutenues par l'IEJ en faveur de la mobilité** des jeunes, la mobilité constituant un frein majeur à leur insertion dans une région à caractère rural et peu densément peuplée.

3.3.2 L'IEJ a effectivement constitué un renfort de moyens pour les missions locales et les opérateurs positionnés sur des dispositifs d'accompagnement renforcé

► Une plus-value de l'approche en « ETP dédiés »

Cette plus-value qualitative se concrétise sur le terrain à travers une approche en « **ETP dédiés** » favorisant bien l'intensification de la relation conseiller - jeune avec un référent dédié, le renforcement de la dynamique « ateliers collectifs / entretiens individuels » et la démultiplication des mises en situation professionnelles.

Sont détaillées ci-dessous deux exemples d'actions où l'IEJ a constitué un renfort de moyens humains dédiés aux jeunes.

- L'action « accompagnement vers l'accès à l'autonomie » de la mission locale du Havre
- L'action de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat « consolidation et renforcement des parcours des jeunes NEET du CFA de Dieppe »



Action	Accompagnement vers l'accès à l'autonomie IEJ	
Opérateur	Mission locale du Havre	
Montant FSE-IEJ programmé	1,25 M€ fonds IEJ-FSE (10,4% des fonds programmés par la Direccte)	
Rappel du contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> 7 conseillers positionnés sur les actions IEJ, en charge d'accompagner au total 1 200 jeunes NEET Les jeunes positionnés sur l'accompagnement renforcé IEJ sont souvent bénéficiaires du CIVIS Accompagnement sur 6 mois sur un modèle proche de la Garantie Jeunes : suivi individuels, temps collectifs... Mise en place d'ateliers : confiance en soi, gestion du stress, attitude en entreprise, culture numérique 	
Résultats (déc. 2015) [17]	625 jeunes accompagnés, 46 jeunes sortis	

Action	Accompagnement des jeunes NEET souhaitant suivre un apprentissage	
Opérateur	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	
Montant FSE-IEJ programmé	0,13 M€ fonds IEJ-FSE (1,2% des fonds programmés par la Direccte)	
Rappel du contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Repérage des jeunes via un questionnaire lors de l'entrée en formation et présentation du dispositif Accompagnement et sécurisation des parcours de l'orientation en formation en apprentissage via l'outil Eval 3, bilan de situation, coaching, et analyse du projet professionnel Soutien scolaire Suivi du jeune dans l'entreprise Bilan final 	
Résultats (nov. 2015) [17]	5 accompagnements en cours, 1 sortie vers un contrat d'apprentissage	

► La possibilité de « booster » et de structurer l'accompagnement collectif au sein des missions locales

Pour les missions locales notamment, l'arrivée de l'IEJ dans le sillon de la Garantie Jeunes, permet de **structurer plus fortement l'accompagnement collectif**. Les appels à projets lancés dans le cadre de l'IEJ impliquent en effet des temps collectifs, au-delà de l'accompagnement individuel et personnalisé. En Haute-Normandie, les missions locales se sont par ailleurs fortement inspirées de la philosophie de la Garantie Jeunes pour penser les actions qui ont été financées dans le cadre de l'IEJ. Elles retrouvent ainsi dans l'IEJ les plus-values qui sont également associées à la Garantie Jeunes : le travail à plusieurs professionnels et la possibilité de croiser les regards sur la situation des jeunes accompagnés, la dimension de « redynamisation » associée au collectif, des portefeuilles moins élevés, l'occasion de développer la relation à l'entreprise... **Les effets des actions financées dans le cadre de l'accompagnement renforcé IEJ que constatent les missions locales sont ainsi proches de ceux qu'ils observent pour la Garantie Jeunes, mais avec une « usure » moins forte des conseillers** (le rythme des actions financées IEJ est moins soutenu que pour la Garantie Jeunes, et les publics moins éloignés de l'emploi).

3.4 L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEET ?

3.4.1 Pour le PO régional, le Contrat d'Accès à la Qualification prend la forme d'un « parcours intégré »

Dans l'IEJ telle que mise en place en France, la notion de parcours recouvre différentes acceptations :

- Le soutien à des dispositifs de **parcours intégrés** du jeune depuis le repérage jusqu'à l'emploi ;
- Le **soutien à des actions visant à réduire les ruptures de parcours** et les **temps de latence** dans les parcours ;
- La **construction d'un parcours** du jeune en articulant plusieurs dispositifs, du repérage à la mise en emploi, certains financés par l'IEJ (PO national ou régional) et d'autres par des crédits nationaux.

Le **Contrat d'Accès à la Qualification financé dans le cadre du PO régional s'inscrit pleinement dans cette première logique de « parcours intégré »** visant à prendre en charge les jeunes NEET depuis leur orientation par les missions locales jusqu'à leur accès à une formation qualifiante. La création-même du CAQ répond à cette volonté de sécuriser les parcours d'accès à la qualification des jeunes de niveau infra V. Le dispositif est mis en place à l'échelle de l'ensemble du territoire haut-normand, via 5 lots territoriaux,



dont la volumétrie a été calculée à partir du nombre de jeunes accueillis dans les missions locales de chaque territoire. Seules les missions locales peuvent prescrire sur le CAQ, et les organismes de formation (chargés de le mettre en œuvre avec le réseau des missions locales) doivent intégrer dans le dispositif tous les jeunes qui leur ont été orientés. Tel que décrit précédemment, le CAQ se déroule en 3 phases. Pour rappel :

- **La phase de définition du projet** se déroule au sein des organismes de formation. Elle est financée dans le cadre de l'IEJ. L'enjeu est de pouvoir interroger le jeune sur ses projets et sa volonté d'intégrer un parcours de formation professionnelle : confrontation du jeune à son projet, passation de tests... Elle comprend à la fois des temps individuels, et des temps collectifs, et peut durer jusqu'à deux mois. Ce sont environ 1 000 jeunes NEET qui accèdent à cette première phase tous les ans (plus de 1 200 pour les CAQ 2013 et 2014).
- **La phase d'entrée en CAQ et de double-suivi organisme de formation et mission locale** débute à partir du moment où le jeune signe le Contrat d'Accès à la Qualification avec son référent de la mission locale, l'organisme de formation et la Région (ce contrat décrit le parcours prévu pour chaque jeune, le nombre d'heures prévues...). Cette phase reprend l'ensemble des actions préparatoires à la qualification : travail sur le projet professionnel, la remise à niveau, le comportement, immersions en entreprises... Pendant ce temps, le référent de la mission locale continue à suivre le jeune. Cette phase dure 9 mois au maximum et est également financée dans le cadre de l'IEJ (pour la partie prise en charge par les organismes de formation). Environ 900 jeunes NEET en bénéficient.
- **La phase d'entrée en qualification** n'est pas financée dans le cadre de l'IEJ. Environ un tiers des jeunes y accèdent tous les ans à l'issue de la phase 2. Les organismes de formation du Programme Régional de Formation Professionnelle ne peuvent pas refuser l'entrée en qualification d'un jeune qui a suivi le parcours CAQ, dans la limite des places disponibles.

Pendant la durée du parcours, **des instances de régulation sont mises en place pour suivre les parcours des jeunes** : des comités de suivi entre les organismes de formation et les missions locales, mais aussi des réunions régulières (comités mensuels) entre les organismes de formation (le découpage en lot territoriaux a incité les organismes de formation à répondre en groupement et à mutualiser davantage pour proposer aux jeunes des parcours « à la carte »).

3.4.2 Une volonté de la Direccte d'organiser des parcours autour du réseau des missions locales

Dans le PO national IEJ, **la notion de « parcours » est plus implicite qu'explicite**. Ce sont davantage les différentes séquences de parcours qui ont été pensées (repérage, accompagnement et formation) que les modalités d'articulation de ces séquences entre elles. La notion de « fluidité » des parcours est moins présente que celle « d'étape ». Mais la mobilisation isolée de l'IEJ sur l'une ou plusieurs des 3 séquences prévues par le PO national IEJ (repérage, accompagnement et formation) ne peut être suffisante pour assurer l'inscription des jeunes NEET dans des parcours d'insertion. Lorsque le jeune n'intègre pas un dispositif de type « intégré » (comme le CAQ par exemple), **la construction de son parcours repose sur une meilleure articulation des différents dispositifs et opérateurs entre eux**. Cette notion de parcours articulant plusieurs dispositifs est quant à elle fortement valorisée dans le plan français de Garantie Européenne pour la Jeunesse : dans un contexte français déjà riche en dispositifs, l'enjeu est avant tout de pouvoir mieux sécuriser les parcours des jeunes, de mieux articuler les interventions entre elles, pour éviter les ruptures de parcours.

La Direccte Haute-Normandie, dans la mise en œuvre de l'IEJ, a souhaité organiser des parcours autour du réseau des missions locales. Elle a ainsi introduit dans son appel à projets « diversifier l'offre de services à destination des jeunes NEET en parcours d'accompagnement » **une obligation pour les opérateurs de s'inscrire en complémentarité de l'intervention des missions locales** (l'enjeu étant de pouvoir financer des interventions que les missions locales ne peuvent pas prendre en charge en interne). Si cette volonté est bien présente dans l'appel à projets, dans les faits l'articulation effective des actions repose avant tout sur les opérateurs. En raison de phénomènes de concurrence, du manque de visibilité que les opérateurs peuvent avoir sur les actions menées par ailleurs, **ces coopérations et articulations entre porteurs ne s'organisent pas toujours**. L'exigence de programmation rapide de l'enveloppe IEJ-FSE a par ailleurs amené la Direccte à valider des projets d'opérateurs qui s'inscrivaient peu dans cette perspective.

D'autres opérateurs sur le territoire ont cependant essayé de mailler leurs interventions. C'est le cas notamment du Groupement Régional des Associations d'Insertion de Normandie (GRAIN) et d'Agefos PME, qui bénéficient tous deux d'un financement dans le cadre de l'IEJ. Le GRAIN est ainsi financé pour une action d'accompagnement de jeunes NEET par des associations intermédiaires (qui adhèrent au groupement). Des groupes de 12-15 jeunes doivent y être accompagnés sur une durée de 6 mois environ, avec une prise en charge individuelle et collective. L'OPCA Agefos PME a quant à lui bénéficié d'un financement IEJ pour mettre en place

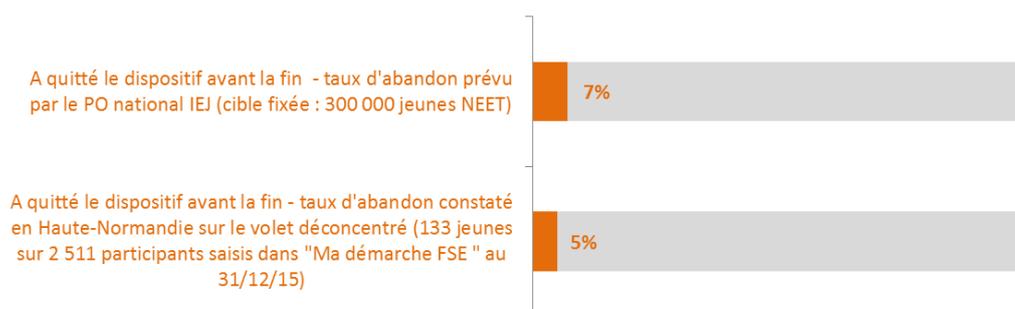


une Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) collective « jeunes NEET ». Pendant la durée de l'opération, les jeunes bénéficient d'un accompagnement sur le socle de connaissances et de compétences, sur les savoirs-être, sur leur projet professionnel, visant à faciliter l'entrée en contrat de professionnalisation ou à l'emploi. Les deux opérateurs ont souhaité articuler leurs interventions dans une logique de parcours, et imaginaient initialement proposer aux jeunes NEET de suivre ces deux opérations en parallèle. **Les incertitudes sur la possibilité de cumuler plusieurs actions IEJ pour un même jeune, doublées d'une vigilance accrue sur la sécurisation des fonds IEJ-FSE, ont amené ces opérateurs à privilégier plutôt un enchaînement successif de leurs deux actions.** Si l'IEJ permet bien – a priori – la construction de parcours en autorisant de cumuler des actions financées par l'IEJ à condition qu'elles ne portent pas sur le même objet, ces règles n'ont en effet pas toujours été bien appropriées et ont pu faire l'objet d'interprétations différentes. En cas de doute, la règle a souvent été celle d'un « non cumul » et d'une séparation claire des interventions dans le temps, nuisant ainsi à la notion même de « parcours ».

Enfin, de manière plus marginale, **la Direccte a également financé des actions visant à réduire les ruptures de parcours** via les opérations portées par le GIP académique sur le repérage et l'accompagnement des jeunes décrocheurs, ou encore des actions de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat autour des jeunes en rupture de contrat d'apprentissage.

Dans l'ensemble, les opérateurs portent bien entendu une attention particulière à la sécurisation des parcours des jeunes qu'ils accompagnent, aux suites de parcours possibles, aux orientations vers les relais adaptés... A ce jour, il est difficile d'objectiver les effets de cette volonté de sécurisation des parcours. Le seul indicateur disponible est le taux d'abandon à l'issue des actions financées par l'IEJ pour le volet déconcentré (et les données sont à interpréter avec précaution car ne sont que partielles à ce stade). **Ce taux d'abandon, constaté au 31/12/15 sur les actions du volet déconcentré, est ainsi particulièrement faible en Haute-Normandie :** seulement 5% des participants ont ainsi quitté le dispositif qu'ils ont intégré avant la fin prévu, pour un autre motif qu'une sortie positive. Ce taux est en deçà du taux d'abandon estimé par le PO national IEJ (7%).

Taux d'abandon – prévu par le PO national IEJ et constaté au 31/12/15 sur les actions du volet déconcentré en Haute-Normandie (tous participants) [17]



3.4.3 Des lignes de partage claires entre la Région et la Direccte, qui facilitent les arbitrages concernant les projets financés mais qui ne sont pas suffisantes pour garantir la fluidité des parcours

► Un pilotage de l'IEJ Région-Direccte « juxtaposé »

La mise en place des lignes de partage en Haute-Normandie a été facilitée **par le fléchage de l'IEJ par la Région sur le CAQ, laissant ainsi à la Direccte le « champ ouvert » pour financer de nombreux autres types de projets.** Ces lignes de partage constituent avant tout des lignes de « séparation », visant à bien définir le champ d'intervention des autorités de gestion. Elles constituent un « point de repère » lors des comités de programmation communs Etat-Région, facilitant ainsi la prise de décision concernant les projets financés dans le cadre des appels à projets du volet déconcentré. Dans quelques cas (même si cela reste à la marge), ces lignes de partage ont amené la Direccte à refuser des projets d'opérateurs lorsque ceux-ci entraient dans le champ de compétences de la Région (formation, compétences clés), ou se rapprochaient trop du CAQ.



Si la Région et la Direccte participent à des instances communes de programmation, **sont allées plus loin que d'autres territoires en mettant en place des documents de communication partagés autour du FSE et ont animé des réunions communes avec les opérateurs du territoire, la coopération autour de l'IEJ se traduit avant tout par du partage d'information et la volonté de s'assurer du respect des lignes de partage.** Ce modèle de coopération se retrouve sur la plupart des territoires concernés par l'IEJ. A la marge, quelques territoires sont allés plus loin encore, en « pensant ensemble » la mise en œuvre de l'IEJ : en mobilisant ensemble des opérateurs à partir d'un parcours imaginé en amont, en lançant des appels à projets communs...

► **Comme dans la quasi-totalité des territoires, l'animation territoriale a eu peu de temps pour se développer**

L'animation territoriale, une fois les actions effectivement programmées et déployées, a eu peu de temps pour se développer et se fait majoritairement informellement en bilatéral « action par action », « opérateur par opérateur ». A ce stade, les efforts ont principalement été centrés sur la programmation, la mobilisation des opérateurs autour des appels à projets, l'ajustement et la validation de leurs projets. Les opérateurs reconnaissent d'ailleurs l'implication des autorités de gestion dans l'appui au montage des projets. Ils ont toutefois le sentiment d'avoir avancé dans leur projet « chemin faisant », et regrettent qu'un certain nombre de règles relatives à l'IEJ (sur les possibilités de cumul des dispositifs, sur les sorties et les durées d'accompagnement...) n'aient pas fait l'objet d'un cadrage explicite rapidement.

Une animation et une régulation de l'offre territoriale commune Etat-Région gagnerait ainsi à être développée pour travailler plus finement sur l'articulation des actions, et notamment de celles positionnées sur le segment « accompagnement » qui peuvent entrer en concurrence les unes avec les autres. Mais cette articulation est également nécessaire pour réaliser un diagnostic territorial partagé des forces et des faiblesses de l'offre, pour penser les actions manquantes dans les parcours des jeunes.

SECTION 4

Réponse aux questions évaluatives et recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Haute-Normandie



Enfin, tel qu'évoqué précédemment, l'évaluation de l'IEJ en 2015 doit permettre, conformément aux obligations réglementaires européennes, de **qualifier l'impact de l'IEJ**. Elle doit permettre d'analyser en **particulier les questions évaluatives suivantes** :

- Les choix de mise en œuvre de l'IEJ sont-ils pertinents ? Ont-ils permis d'atteindre les objectifs stratégiques fixés lors de la mise en place de l'IEJ ?
- Les interventions réalisées avec l'IEJ sont-elles cohérentes avec ce qui était prévu par les programmes ?
- Le processus de mise en œuvre de l'intervention publique et les modalités de l'intervention (dispositifs prévus) sont-ils efficaces au regard des cibles fixées et des résultats attendus ?
- Les premières réalisations sont-elles satisfaisantes au regard des moyens mobilisés ?
- Peut-on observer de premiers impacts de l'IEJ en France sur les jeunes pris en charge, sur les partenariats locaux et la gouvernance des politiques en faveur de l'emploi des jeunes ?

4.1 Avec l'IEJ, les autorités de gestion ont privilégié la mise en place de parcours d'accompagnement renforcé auprès des jeunes NEET du territoire

4.1.1 Les choix de mise en œuvre de l'IEJ en Haute-Normandie font écho à un contexte territorial marqué par un faible niveau de qualification des jeunes

Les choix de mise en œuvre de l'IEJ **répondent à certains enjeux spécifiques de la région**. Le financement du Contrat d'Accès à la Qualification fait **écho aux problématiques de qualification** rencontrées en Haute-Normandie. Par ailleurs, la mobilisation de l'ensemble des missions locales et d'opérateurs spécialisés contribue à assurer à la fois **une préparation au marché de l'emploi et une multiplication des contacts avec les entreprises** dans un contexte territorial marqué par un taux de chômage important des jeunes et un recul du marché de l'emploi.

En revanche, l'IEJ n'intervient **pas sur la mobilité des jeunes**, frein important à l'insertion en Haute-Normandie (zones rurales notamment), **et sur la création d'activités** face un marché de l'emploi en berne. **Le repérage et la mobilisation de nouveaux jeunes**, non connus du service public de l'emploi, reste également moins développé, à l'exception du financement du GIP académique pour le repérage et le suivi des jeunes décrocheurs et de quelques autres opérations (mais qui prévoient peu de participants).

Il est à noter que les opérations financées dans le cadre de l'IEJ ne représentent pas l'ensemble des actions mises en place par la région en matière de jeunesse et d'emploi, des actions sur la mobilité ou la création d'activités pouvant être soutenues par ailleurs par les autorités françaises ou le FSE.

Pour rappel, la Garantie européenne pour la jeunesse, telle qu'elle a été pensée par l'Union européenne, revêt deux ambitions principales : un principe de **prise en charge « précoce »** et un principe de **« qualité » des offres proposées** aux jeunes. Les partis pris du plan français de mise en œuvre français pour répondre à cette Garantie sont multiples :

- « **Valorise[r] la palette de l'offre de service** française pour les jeunes ;
- **Tradui[re] la dynamique partenariale** de nature à garantir la cohérence et la complémentarité de la mise en œuvre de l'offre de service ;
- Porte[r] un engagement stratégique visant au **renforcement des solutions existantes** et à **l'activation de nouvelles démarches** d'accompagnement au profit des jeunes NEET, avec une démarche de résultat. »

Force est de constater que l'IEJ a bien été mise en place en Haute-Normandie dans la lignée de cette dernière ambition. En effet, l'IEJ conforte et **renforce l'offre de services territoriale existante** (renforcement du réseau des missions locales et pérennisation du CAQ). Elle permet également **d'enrichir l'offre** en finançant des opérations spécifiques et complémentaires à l'intervention des missions locales.



4.1.2 Les interventions réalisées avec le soutien de l'IEJ sont globalement cohérentes avec ce qui était prévu par les programmes opérationnels

Les interventions effectivement mises en place grâce à l'IEJ sont **en cohérence avec ce qui était prévu par le PO national IEJ et le PO régional**.

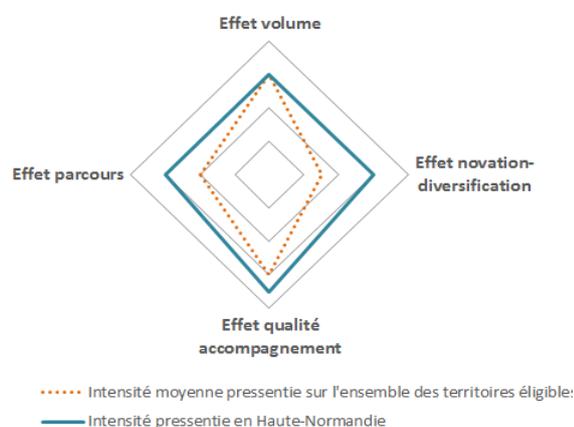
Le PO régional prévoyait bien le financement d'un parcours d'accès à la qualification pour les jeunes non qualifiés du territoire. La seule différence entre les objectifs prévus par le PO et le réalisé concerne **le financement de contrats aidés** : « avec le recours à l'IEJ il est attendu (...) d'augmenter le nombre de jeunes recrutés en emplois aidés dans les secteurs marchands et non marchands qui obtiennent un premier niveau de qualification reconnu permettant une insertion durable » [4]. Initialement, le Conseil régional a ainsi envisagé de financer de la formation sur les Emplois d'Avenir, mais les difficultés à modifier la convention de la Région avec l'ASP et les financements fléchés sur les OPCA par la DGEFP dans le cadre du volet central du PO national IEJ, l'ont amené à abandonner cette piste.

La Direccte a quant à elle fortement relayé les orientations du PO national IEJ, en reprenant les 4 appels à projets types élaborés par la DGEFP et en agissant dans une optique de renforcement et de diversification de l'offre d'insertion proposée aux jeunes NEET. Seul le volet « **accompagnement à la création d'entreprise** », pour lequel il était prévu que la Direccte lance un appel à projets spécifique dans le cadre de l'IEJ, n'a pas été repris (l'enveloppe a pu être programmée assez rapidement via les 4 autres appels à projets).

En termes d'effets observés à ce stade, sur les 4 dimensions analysées :

- Sur l'effet volume : les entrées observées sur le Contrat d'Accès à la Qualification 2013 et 2014 sont au-delà des objectifs que s'était fixée la Région pour ce dispositif (et sont légèrement supérieures aux années précédentes), mais ne permettent pas d'atteindre la cible de 4 500 jeunes fixée dans le PO régional. Pour le volet déconcentré, environ 10 500 jeunes NEET devaient être pris en charge dans le cadre des actions financées par l'IEJ. A fin décembre 2015, environ un quart des entrées ont bien été réalisées (données saisies dans « Ma démarche FSE »).
- Sur la novation : le CAQ était déjà financé par la Région avant la mise en place de l'IEJ. L'enveloppe IEJ-FSE a avant tout permis de renforcer l'accompagnement personnalisé des jeunes et d'améliorer ainsi la qualité de cette politique régionale forte. Du côté du volet déconcentré, la Direccte a été attentive à diversifier les offres d'accompagnement proposées aux jeunes NEET sur son territoire, et a mobilisé un large cercle de partenaires, hors missions locales. Pour ces opérateurs, l'IEJ a avant tout permis de concrétiser des actions pressenties, en fléchant des moyens humains dédiés sur des dispositifs d'accompagnement renforcé. En revanche, les appels à projets n'ont pas permis de mobiliser de « nouveaux opérateurs » (nouveaux partenaires de la Direccte, ou nouveaux opérateurs sur le champ du FSE).
- Sur la qualité de l'accompagnement : le CAQ comprend bien une partie « formation-accompagnement » renforcée et très intégrée (la phase 2 résume à elle seule toutes les actions de préparation à la qualification et fait l'objet d'un double suivi organisme de formation et mission locale). La majeure partie de l'enveloppe IEJ-FSE de la Direccte a quant à elle été fléchée sur des dispositifs d'accompagnement renforcé, et notamment vers les missions locales. L'approche en « ETP dédiés » et la mise en œuvre concomitante de la Garantie Jeunes ont permis au réseau des missions locales de capitaliser sur cette expérience et de mettre en œuvre un accompagnement intensif, personnalisé, et laissant une large place au collectif.
- Sur la mise en place de parcours : le CAQ fait à lui seul office de « dispositif parcours intégré » vers la qualification. La notion de parcours est également présente dans l'offre financée par la Direccte qui a porté une attention particulière à la complémentarité des interventions des opérateurs financées par l'IEJ dans le cadre du

Evaluation qualitative des types d'effets de l'IEJ en Haute-Normandie





volet déconcentré. Dans les faits, les articulations entre les opérateurs ne sont toutefois pas systématiques, et peinent à se concrétiser du fait des incertitudes liées à l'instrument financier IEJ (règles de cumul des dispositifs entre eux notamment).

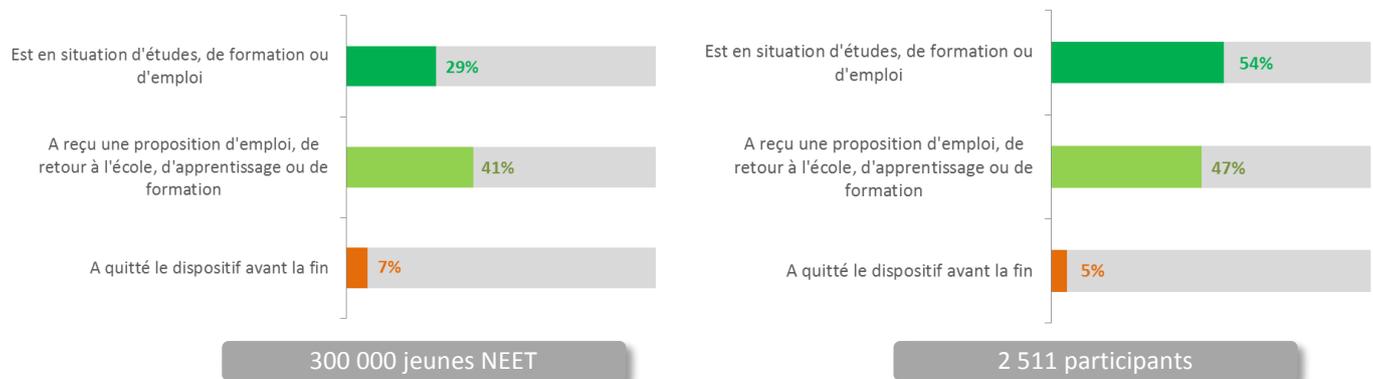
4.1.3 Sur l'échantillon d'environ 429 participants sortis des dispositifs du volet déconcentré, 232 (54%) ont quitté leur situation de NEET directement à la sortie des dispositifs et 133 (31%) ont abandonné en cours de parcours sans solution d'insertion

Au 31 décembre 2015, les **résultats en matière d'insertion apparaissent positifs au regard des objectifs fixés dans le cadre du PO national**. Ces données ne sont que très partielles à ce stade (429 sorties pour 2 511 participants, soit 17% de sorties à fin décembre 2015). **54%** des jeunes NEET sortis d'une action financée par l'IEJ dans le cadre du volet déconcentré ont accédé à l'emploi, ont repris une formation ou des études à l'issue de leur participation (**15% ont accédé à l'emploi durable, 27% à un autre type d'emploi, et 13% à une formation ou ont repris des études**). Ce taux de sorties positives est largement supérieur aux objectifs fixés par le PO national IEJ (29% de sorties positives visées), et aux résultats observés à l'échelle nationale pour l'ensemble du PO (42% de sorties positives observées à fin décembre 2015). **Il est à noter que parmi les jeunes ayant bénéficié d'une sortie positive, plus de la moitié est sortie avant la fin prévue de la prestation.**

Les abandons représentent quant à eux une part non négligeable des sorties (31%), et concernent ainsi environ 5% des participants enregistrés au 31/12/15.

197 jeunes (qui ont abandonné ou qui sont allés au bout de l'action) sont par ailleurs sans solution à l'issue des actions.

Objectifs en matière de sortie des participants du PO national IEJ (gauche) et état des lieux des sorties réelles des participants sur le volet déconcentré du PO national IEJ en Haute-Normandie (droite)



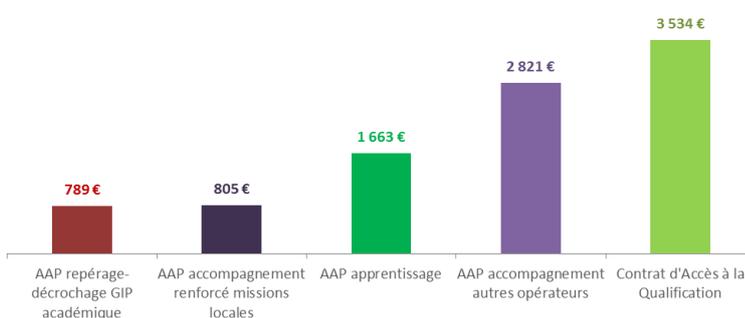
Ces analyses n'ont pas pu être réalisées sur les actions du PO régional en l'absence de base de données participants consolidée. In fine, la **juste évaluation des résultats** dépend de la mise en place de **méthodologies contrefactuelles**. En effet, seule une évaluation contrefactuelle permettrait de répondre aux questions suivantes : dans quelles mesures ces résultats sont-ils imputables exclusivement à l'IEJ et aux modalités renforcées de l'accompagnement ? Sur le public de participants, les résultats n'auraient-ils pas pu être atteints avec les dispositifs « classiques » ?



4.1.4 L'avancement du déploiement et l'éventail des données disponibles sur les résultats fin 2015 ne permettent de se prononcer sur le niveau d'efficacité des actions déployées en Haute-Normandie

L'analyse du **coût prévisionnel des opérations par participant** (sur la base du nombre de jeunes ciblés par type d'appel à projets et non effectivement pris en charge) révèle un **coût croissant par jeune des actions tout au long du parcours** (repérage, accompagnement et formation) et **globalement relativement élevé** par rapport à ce qui peut être constaté sur d'autres régions (notamment pour la partie « accompagnement autres opérateurs »). Cependant, ces éléments d'analyse confrontés aux 1^{ers} résultats présentés en 4.1.3. **ne permettent pas**, du fait du volume faible de données à disposition sur les résultats et sur les moyens effectivement mobilisés, d'aboutir à **des enseignements quant à l'efficacité** des actions. A fortiori, l'efficacité des actions devra faire l'objet d'un approfondissement dans le cadre de l'**évaluation 2018**.

Coût prévisionnel des opérations par participant ciblé en Haute-Normandie



4.1.5 A ce stade, l'IEJ permet avant tout d'accompagner « mieux » et « plus » des jeunes déjà connus et de conforter des partenariats préexistants

Concernant les profils de jeunes pris en charge dans le cadre des actions financées par l'IEJ, ceux-ci ne se distinguent pas – en moyenne – du profil moyen des jeunes accompagnés par les missions locales. Une analyse plus précise montre en revanche que **les missions locales tendent à positionner sur l'IEJ un public « moins vulnérable »** que le public de jeunes accueillis habituellement. Ce choix tient notamment au déploiement en parallèle de la Garantie Jeunes, qui cible explicitement un public plus éloigné de l'emploi, plus vulnérable et moins qualifié. Avec l'arrivée de l'IEJ, les missions locales ont ainsi pu monter une offre d'accompagnement intensif, se rapprochant de la philosophie de la Garantie Jeunes, mais destinée à un public plus proche de l'emploi. **Le déploiement de différentes offres destinées aux NEET sur le territoire contribue dans les faits à graduer plus finement les publics-cibles** : les missions locales tendent ainsi à orienter sur le CAQ les jeunes les plus éloignés de l'emploi, qui ne maîtrisent pas « les codes » de l'entreprise, viennent ensuite les jeunes « vulnérables » (mais un peu moins éloignés de l'emploi que les jeunes positionnés sur le CAQ) sur la Garantie Jeunes, et enfin les jeunes qui nécessitent une remobilisation et une levée des freins qui sont orientés vers les actions financées par l'IEJ et le CIVIS.

Les premières données disponibles sur « Ma démarche FSE » montrent par ailleurs que **les autres opérateurs (hors missions locales) financés dans le cadre des appels à projets IEJ de la Direccte prennent en charge un public beaucoup moins qualifié, et en risque de « rupture »** : les jeunes décrocheurs pour le GIP académique via la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Dérocheurs, mais aussi les jeunes apprentis en rupture de contrat d'apprentissage pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Dans l'ensemble, ces jeunes sont toutefois le plus souvent **déjà connus des opérateurs en question et du service public de l'emploi**. Les opérations financées permettent peu d'identifier et de mobiliser des jeunes NEET « nouveaux ». En revanche, elles doivent permettre d'accompagner davantage des jeunes déjà connus, qui ne bénéficieraient pas toujours d'un suivi intensif.

Enfin, la portée de l'IEJ sur les partenariats locaux est difficile à évaluer à ce stade. Le Conseil régional, en procédant par lots pour la mise en place du CAQ a **souhaité renforcer les partenariats** locaux entre organismes de formation (pour favoriser le « sur-mesure » et la proximité) en les amenant à répondre en groupements. Ce dispositif suppose aussi un partenariat étroit entre les organismes de formation et les missions locales. La Direccte a également souhaité mailler une offre d'accompagnement autour du réseau des missions locales, en **incitant les opérateurs à travailler en relation avec le réseau**. Dans les faits, les bonnes pratiques en termes de partenariat et de coordination reposent avant tout sur des acteurs qui se connaissent déjà.



4.2 Recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Haute-Normandie

Cette sous-section évoque les recommandations qui découlent de cette évaluation de la mise en œuvre de l'IEJ en Haute-Normandie

Thématique	Acteur	Détails de la recommandation	Horizon temporel d'atteinte des résultats	
			Court terme (dès 2016 pour améliorer la mise en œuvre et optimiser les résultats)	Moyen terme (dans le cas d'un renouvellement de l'IEJ)
Approche de programmation	Directe, Conseil Régional et acteurs du CREFOP	Réaliser un diagnostic territorial plus détaillé : <ul style="list-style-type: none"> Sur les jeunes NEET de la région pour mieux identifier/comprendre leurs besoins Sur l'offre d'accompagnement du territoire et ses lacunes 		X
	Directe et Conseil Régional	Adopter une approche encore plus concertée dans la préparation de la mise en œuvre de l'IEJ : plan d'action régional Etat-Région, actions de communication communes, appel(s) à projet commun(s), etc.		X
		Favoriser la mise en place de réponses communes, intégrées aux appels à projets (les appels pourraient inciter, dans leurs critères de sélection, à la pluridisciplinarité et à la mise en place de démarches intégrés)		X
		Adopter une approche encore plus proactive dans le démarchage et l'accompagnement de nouveaux partenaires en s'appuyant sur un diagnostic territorial plus poussé		X
	DGEFP, ARF et Conseil Régional	Prévoir de nouveaux champs de données dans les outils de suivi (nombre de participants cibles, dépenses effectives) et éventuellement les types d'actions engagées auprès de chaque jeune (ateliers collectifs, entretiens individuels, mises en situation, etc.) dans l'optique d'une évaluation contrefactuelle en 2018	X	X
Engager une réflexion approfondie sur la mutualisation des outils et des données entre PO national et PO régional			X	
Pilotage des impacts et des résultats	Directe, Conseil Régional et opérateurs	Surveiller de près la consommation effective des enveloppes en s'appuyant sur les instances existantes (Comités de Suivi) ainsi que le profil du public atteint (impact de l'action du GIP et de la Chambre des Métiers sur l'atteinte de « nouveaux » publics)	X	
		Surveiller de près l'état des lieux des sorties pour détecter au plus tôt les écarts par rapport aux objectifs fixés par les PO et mettre en place les plans d'actions adéquats	X	
Animation du déploiement	Directe, Conseil Régional, opérateurs	Structurer et renforcer l'animation territoriale à l'échelle infra-régionale et régionale en organisant plus régulièrement des réunions communes avec l'ensemble des opérateurs pour s'assurer de l'articulation des actions et de la mise en place de parcours	X	

Correspondants de l'étude en Haute-Normandie

Conseil régional

Sylvie Godard, service pilotage des programmes européens sylvie.godard@normandie.fr

Directe

Alain Jaunet, service FSE alain.jaunet@direccte.gouv.fr

SECTION 5

Annexes



Annexe 1 : Sources documentaires

- [1] Eurostat ; 2009-2014 ; <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>
- [2] INSEE, *Principaux indicateurs n°126*, juin 2015
- [3] Eurostat et OCDE in Institut Montaigne, *L'apprentissage, un vaccin contre le chômage des jeunes*, 2015, http://www.institutmontaigne.org/res/files/publications/etude_apprentissage.pdf
- [4] Conseil Régional de Haute-Normandie ; *Programme Opérationnel FEDER-FSE-IEJ Haute-Normandie 2014-2020* ; 2014
- [5] Insee, 2009-2014 ; <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/>
- [6] Direccte Haute-Normandie ; *Les publications du service Etudes, statistiques et évaluation* ; 2013 et 2014 ; <http://normandie.direccte.gouv.fr/01-Les-Ten-Flash>
- [7] Missions locales de Haute-Normandie, *Rapport d'activité 2013* ; <http://www.missionslocales-hautenormandie.com/upload/articles/doc/docobservatoire.2013.site.pdf>
- [8] Dares ; séries annuelles ; 2013-2014 ; <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/statistiques-de-a-a-z/>
- [9] Conseil Régional Haute-Normandie ; site internet institutionnel; 2015 ; <https://www.normandie.fr/programmes-de-formation>
- [10] ARF ; Observatoire des régions ; 2012 ; <http://www.arf.asso.fr/observatoire-des-politiques-regionales>
- [11] DRJSCS Normandie ; site internet institutionnel ; 2015 ; <http://normandie.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article141>
- [12] DGEFP ; montage financier de l'IEJ en France ; 2015
- [13] DGEFP ; *Programme Opérationnel National IEJ* ; 2014
- [14] Etat, Conseil Régional Haute-Normandie ; *Accord régional entre l'Etat et la région Haute-Normandie sur les lignes de partage* ; 2015
- [15] DGEFP ; *Extraction Ma Démarche FSE de la base de programmation* ; 6 janvier 2016
- [16] Conseil Régional de Haute-Normandie ; *suivi de la programmation de l'IEJ* ; novembre 2015
- [17] DGEFP ; *Extraction Ma Démarche FSE de la base de participants et dossiers conventionnés* ; 6 janvier 2016
- [18] Direccte de Haute-Normandie ; *suivi de la programmation de l'IEJ* ; novembre 2015



Annexe 2 : Tour d'horizon des structures interrogées en Haute-Normandie dans le cadre du projet d'évaluation

Date de l'entretien	Structure	Interlocuteurs rencontrés
10 novembre 2015	Conseil régional – service gestion des actions de formation	Mme Bosselin
10 novembre 2015	Groupement Régional des Associations d'Insertion de Normandie (GRAIN)	M. Olivier et Mme Lebourgeois
17 novembre 2015	Direccte – service FSE	M. Jaunet
17 novembre 2015	Direccte – mission insertion jeunes	Mme Brilland
17 novembre 2015	Conseil régional – direction politiques européennes et coopérations	M. Dumont
17 novembre 2015	Conseil régional – service gestion des fonds européens	Mme Recoupé
17 novembre 2015	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Mme Juille, Mme Beriouche et Mme Adjiba
24 novembre 2015	Agefos PME	M. Brands et Mme Denis
26 novembre 2015	Mission Locale du Havre	M. Gacem et M. Mantet
26 novembre 2015	ARML Haute-Normandie	Mme Sainte-Marie



Annexe 3 : Eventail des questions posées lors des rencontres avec les autorités de gestion et les opérateurs

Question 1 : Votre vision de l'IEJ et de sa pertinence au regard de votre région et des objectifs de la Garantie pour la Jeunesse

- Quelles sont les principales caractéristiques / tendances de votre territoire sur les thématiques emploi et jeunesse ?
- Quels sont les principaux acteurs de l'emploi / jeunesse sur votre région ?
- Quelle est votre vision des orientations stratégiques de l'IEJ au regard des enjeux et objectifs poursuivis : la mise en place de la Garantie pour la jeunesse ?
- L'enveloppe et le montage financier global (FSE-IEJ) vous paraissent-ils adaptés ?
- Les types d'actions (3 axes : repérage / accompagnement et insertion) et les publics éligibles vous paraissent-ils adaptés ?
- Plus globalement, quels sont, selon vous, les points forts et les points d'amélioration du dispositif dans sa conception (ce qui aurait pu / dû être conçu différemment) ?

Question 2 : Votre vision du processus et des modalités de mise en œuvre de l'IEJ sur son territoire

- Reprendre la mise en place de l'IEJ depuis son origine : l'IEJ est annoncé par l'UE puis la DGEFP, que se passe-t-il ensuite ?
- Quelles ont été les grandes étapes pour préparer la mise en place des actions ? Les acteurs clés impliqués ?
- [Pour les autorités de gestion uniquement] Sur quoi reposent les choix qui ont été faits ? Et qu'est-ce qui aurait éventuellement pu être différent ? Concernant :
 - Le fait d'avoir un PO national dédié (volet central + volet déconcentré), et des PO pluri-fonds FEDER-FSE-IEJ ?
 - Les financements accordés à chaque territoire ?
 - L'articulation IEJ-FSE ?
 - Les types d'actions prévues : les actions prévues dans le PO national, la déclinaison en 3 axes (repérage/accompagnement/insertion) ?
 - Les lignes de partage ?
 - Les opérateurs retenus / opérateurs absents ?
- [Pour les autorités de gestion] Avec quels autres programmes / dispositifs s'articulent les actions IEJ ?
- Quelle est votre vision des modalités de pilotage et de gestion de l'IEJ au sein de la région (les points forts, les points d'amélioration et les difficultés rencontrées en matière de pilotage et de gestion) ?
- Quelles articulations avec les dispositifs et instances de pilotage préexistants ?

Question 3 : Les choix qui ont été réalisés pour mettre en œuvre l'IEJ (les contenus, les objectifs, les spécificités) et leurs apports au regard des enjeux de l'IEJ

- Quelle démarche de programmation / préparation des projets une fois les enveloppes allouées par territoire ?
- [Pour les autorités de gestion] Quels choix ont été réalisés en matière de programmation ?
- Sur quoi reposent les choix qui ont été faits (choix d'actions, de public, de financement) ?
- Quels objectifs visés sur les politiques « jeunesse & emploi » ; sur les jeunes ; la dynamique territoriale des actions ?
- Quel effet de substitution / levier / innovation attendu ?
- [Pour les opérateurs] L'enveloppe et le montage financier vous paraissent-ils adaptés ?
- Plus globalement, quels sont, selon vous, les points forts et les points d'amélioration des actions des opérateurs dans leur conception (ce qui aurait pu / dû être conçu différemment) ?

Question 4 : Votre vision de la mise en œuvre effective de l'IEJ

- Où en est-on dans le déploiement des actions aujourd'hui ? Qu'est-ce qui a bien avancé/pris du retard ?
- Quels sont, selon vous les bonnes pratiques, les actions emblématiques / qui fonctionnent, les freins et difficultés ?
- Quels sont finalement, dans ce que vous en percevez à ce stade, les grands changements qu'amène l'IEJ ?

Question 5 : Votre vision de la réussite de l'IEJ

- Quels seraient de votre point de vue les indicateurs de réussite de l'IEJ du point de vue des types de dispositifs mis en place, des partenariats sur les territoires, des profils de jeunes concernés, des modalités de financement ?



Annexe 4 : Description détaillée des modèles d'analyse évoqués dans ce rapport régional

Annexe 4.1. : Description des modèles d'analyse relatifs à la démarche de programmation des autorités de gestion

Trois grandes approches de programmation ont pu être distinguées sur les territoires. Il faut cependant noter que ces approches ne sont jamais « pures ». Différents modèles peuvent se combiner entre eux. Souvent, elles évoluent dans le temps. Une première vague de programmation et d'appels à projet peut être destinée à sécuriser une partie significative de la programmation. Une seconde, voire troisième vague d'appels à projets permet de construire des actions « nouvelles », de solliciter de nouveaux opérateurs.

► L'approche de la programmation « sécurisée »

- Cette première approche a consisté à privilégier une programmation **mobilisant des opérateurs connus ou renforçant les dispositifs existants** du côté des Direccte.
- Il s'agissait d'une part de répondre à la **nécessaire programmation rapide et massive** des fonds. L'objectif était également de s'assurer d'une **programmation fiable** (du point de vue de l'utilisation des fonds européens), pour éviter les dégagelements d'office, sécuriser le contrôle du service fait et obtenir des bons résultats au final (dispositifs ou acteurs qui ont fait leurs preuves). Enfin, cette orientation est également liée à la compréhension/interprétation des dispositifs éligibles à l'IEJ, plusieurs Direccte ou Conseils régionaux renonçant au financement de certains opérateurs/actions alors que dans le même temps d'autres les financent (cela peut-être le cas d'actions concernant l'Insertion par l'Activité Economique par exemple ou d'actions portées par les Conseils départementaux).

► La démarche d'ouverture formelle

- Dans cette approche, les Direccte et les Conseils régionaux ont eu l'**intention formelle d'ouvrir leur programmation**. Cela est souvent passé par la mise en place d'**appels à projets ouverts à de nouveaux opérateurs et à de nouvelles actions**. Il s'agissait ainsi de **couvrir un spectre large d'actions**, en veillant notamment à développer des actions sur le champ du repérage des jeunes NEET, ainsi que sur l'accès à la formation.
- Toutefois, cette volonté d'ouverture ne s'est pas toujours traduite dans les faits par des actions proactives en termes de communication et de mobilisation des opérateurs. Si toutes les Direccte et tous les Conseils régionaux concernés ont organisé des réunions d'information avec leurs partenaires et opérateurs habituels, voire même ont accompagné fortement les opérateurs dans le cadre de l'instruction sur l'ingénierie de leurs projets, **ils n'ont pas toujours**, faute de temps, de moyens ou d'une organisation adéquate, **été chercher de manière volontaire des opérateurs qui pouvaient utilement combler d'éventuelles lacunes dans l'offre existante**.

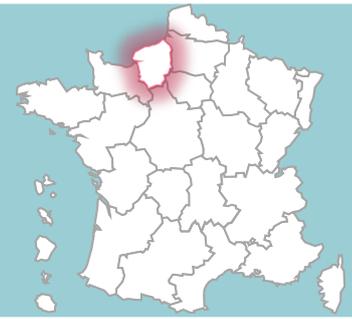
► La démarche volontariste dans la construction de l'offre

- Cette approche a été plus **offensive** : les Direccte ou Conseils régionaux ont alors ciblé des opérateurs spécifiques pour enrichir une offre d'accompagnement, investir plus particulièrement le segment repérage par exemple. Cette démarche volontariste s'est traduite par une sollicitation individualisée de nouveaux opérateurs. Alors que dans le modèle précédent, l'ouverture à de nouvelles actions, nouveaux opérateurs était théoriquement possible, ici elle est davantage garantie.
- Cette **diversification des réseaux**, même lorsqu'elle a été volontaire pose toujours la question de l'animation territoriale. Il est nécessaire de **mailler les acteurs entre eux, de construire des parcours cohérents et fluides pour les jeunes**. Ces actions de coordination opérationnelles des acteurs de l'emploi peuvent s'avérer difficile à mettre en œuvre dans les faits.

Annexe 4.2. : Description des modèles d'analyse relatifs à la coordination Etat-Région

Trois grands modèles de coordination Etat-Région se sont dégagés dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

► Un modèle dominant de pilotage « juxtaposé ».



- Il s'agit là du modèle dominant, qui se concrétise dans la plupart des territoires par des lignes de partage claires et qui font figure de lignes de démarcation. La coopération entre autorités de gestion se traduit avant tout par du partage d'information et la participation formelle à des instances de suivi communes sur l'IEJ. Les temps de rencontre sont peu nombreux et visent principalement à s'assurer du respect des lignes de partage et d'éviter les doubles financements. Chaque autorité de gestion raisonne sur son propre périmètre d'intervention, et a en charge l'animation de « son » réseau d'opérateurs et de « ses actions » financées par l'IEJ
- ▶ **Un modèle de pilotage « concerté ».**
- Ce modèle se retrouve de manière plus marginale sur les territoires qui ont poussé un peu plus loin les modalités de coopération entre la Direccte et le Conseil régional. Si les lignes de partage restent bien là aussi des lignes de démarcation, les autorités de gestion ont été davantage attentives à la cohérence et à l'articulation de leurs actions entre elles et ont développé des instances de coordination complémentaires.
- ▶ **Un modèle de pilotage « co-construit » et « co-porté ».**
- Ce dernier modèle fait figure d'exception. Il se concrétise à la fois par une coordination renforcée dans l'élaboration du plan d'action et des priorités territoriales d'intervention sur l'IEJ, mais également par des modalités communes de pilotage et de suivi des actions financées dans le cadre de l'IEJ. Les deux autorités de gestion mobilisent ensemble le réseau des opérateurs (en mettant en place par exemple des appels à projets communs).

PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES EN METROPOLE ET OUTRE-MER (IEJ)

